

DÉBAT PUBLIC SUR UN PROJET DE NOUVEAUX REACTEURS NUCLEAIRES A GRAVELINES

Compte-rendu intégral Jeudi 28 novembre 2024

SALLE/ADRESSE : Centre culturel Hetkruispunt / Dixmude (Belgique)

PARTICIPANTS : 200 participants dans la salle

DÉBUT > FIN : 18h à 20h20

Commission nationale du débat public (CNDP) :

M.	Luc MARTIN	CNDP
M.	JeanRaymond WATTIEZ	CNDP
M.	JeanMichel STIEVENARD	CNDP

Intervenants :

M.	Dieter HOET	Animateur
M.	Sander LOONES	Sénateur de Belgique
M.	Antoine MENAGER	EDF – En charge du programme EPR2 de Gravelines
M.	François MAILLARD	RTE
Mme	Edith VARET	CLI Gravelines
Mme	Lut VANDE VELDE	FANC
M.	Thibaud MEISGNY	ASN
M.	JeanClaude DELALONDE	ANCCLI

M. Dieter HOET – Animateur

Bonjour tout le monde. Je vais regarder l'heure. Il faut que l'on commence parce qu'il est déjà après 18 heures. Bienvenue à tout le monde à la séance d'information en collaboration avec nos partenaires français. Nous allons parler du réacteur nucléaire à Gravelines. Sander LOONES qui va parler et va présenter le point de vue flamand.

M. Sander LOONES – Sénateur de Belgique

Bonjour tout le monde. Vous êtes très nombreux. 280 inscriptions avec une capacité de 300 personnes ici dans la salle. Soyez les bienvenus et en particulier à l'homme qui deviendra Maire de cette belle ville de Dixmude, Koen COUPILLIE, cela a été annoncé aujourd'hui aussi, mais aux autres maires et les autres membres de notre politique locale et les autres invités. Nous allons parler d'une question qui fâche. L'actuel Maire, je vous souhaite également la bienvenue. C'est le nucléaire. L'énergie nucléaire, ce ne sera pas chez nous, mais ce sera au-delà de la frontière, à Gravelines, entre Dunkerque et Calais. Aujourd'hui, il y a déjà six réacteurs nucléaires. C'est donc le plus grand fournisseur en France, le plus grand en Europe également. Il occupe la deuxième position sur la liste mondiale, Mesdames et Messieurs. A Paris, nous allons faire quelques choix politiques que nous avons déjà fait en raison de la réalité politique, mais également la réalité économique. On veut investir beaucoup dans le nord de la France. Des milliards d'euros sont investis en raison de différentes raisons. Beaucoup d'entreprises auront besoin de beaucoup plus d'énergie parce qu'à Dunkerque, nous aurons besoin de quatre fois l'énergie que nous avons maintenant. Le deuxième constat qu'ils ont fait à Paris, c'est le fait que l'on veut avoir plus de certitude vis-à-vis de cet approvisionnement énergétique. Les entreprises veulent assumer cette responsabilité parce qu'il faut que l'électricité atteigne nos maisons. Voilà pourquoi il y aura donc un grand projet à 30 kilomètres d'ici, à Gravelines, où les six réacteurs seront fournis de deux réacteurs en plus, parce que les réacteurs actuels datent des années 80 et qui devaient fonctionner pendant 35 ans, mais ils ont déjà dépassé ce seuil. Ces deux réacteurs additionnels se trouveraient également dans la zone portuaire. C'est donc un projet qui prendra un siècle parce qu'il faudra les construire, les exploiter, et après, on doit également les démonter.

C'est vraiment le thème de notre débat d'aujourd'hui, le thème de vos questions aussi, parce qu'il y a beaucoup de questions qui circulent à ce sujet. C'est la raison pour laquelle nous sommes présents ici. Voilà pourquoi je voulais vous donner cette introduction. Je voudrais aborder quelques thèmes. Premièrement, la sécurité. C'est la question la plus évidente. C'est la question qui revient toujours. A 30 kilomètres de chez nous, de La Panne. Le nouveau maire, Wim JANSSENS, est également là. C'est à 30 kilomètres de chez vous. C'est dans une zone industrialoportuaire, ce qui est logique, parce que l'énergie est produite au sein des entreprises, mais il y a également quelques entreprises SEVESO qui sont également sur place, à Gravelines, sur un sol qui devra être renforcé. Cela provoque beaucoup de questions. Les hommes et femmes politiques locaux reçoivent beaucoup de questions à ce sujet. En 2012 et en 2022, on en a déjà parlé avec le gouverneur, mais vous aurez également des questions. Quid de ce réacteur nucléaire ?

Deuxièmement, l'économie. Vous ne vous rendez peut-être pas compte, mais à long terme, cela aura un impact énorme, parce que nous investirons des milliards d'euros dans le nord de la France, et beaucoup de personnes, beaucoup de travailleurs seront nécessaires pour pouvoir construire ces réacteurs. Pour nous, c'est également une opportunité de présenter des projets. Nous savons que maintenant, dans nos contrées, nous n'avons pas la main d'œuvre. Toutes les entreprises cherchent du personnel qualifié. Quand il y aura d'énormes projets à côté de nous... Maintenant, nous attirons beaucoup de Français et ces Français resteront là puisqu'il y aura déjà des projets en France. A court terme, même, cela pourrait avoir un très grand impact. A long terme, il y a, je crois, quelques milliers de travailleurs qui seront nécessaires pour construire et exploiter les deux réacteurs additionnels, mais cela nous donne également une certaine sécurité, parce que nous saurons qu'il y aura de l'électricité, du moins. Cela implique des opportunités et des défis. Des opportunités pour que l'on puisse établir des partenariats, mais également, quid de la concurrence ? Comment est-ce que nous allons nous y prendre vis-à-vis de cette concurrence ? Est-ce que nous devons déplacer nos activités ou est-ce qu'il y aura plus d'activités ici, parce que l'électricité va au-delà de la frontière ? Il serait donc peut-être mieux d'avoir de l'énergie nucléaire chez nous au lieu de l'énergie issue de sources fossiles. Ce sont donc des questions qui me semblent évidentes et nous allons encore vous écouter plus tard.

Un dernier point à mon introduction. C'est l'impact écologique. J'habite à Koksijde moi-même, à la côte, et chez nous, à Panne ou à Nieuwpoort, ce thème est très actuel aussi. Non seulement l'énergie nucléaire, mais également les éoliennes parce que la France veut également construire un parc éolien en mer au large de Dunkerque et il y a des litiges juridiques parce que cela gêne notre vue, mais également, l'espace écologique que cela occupe aura un impact sur notre tourisme et également sur notre économie. Les routes vers Zeebruges et Ostende, par exemple. Est-ce qu'il faut tout faire en

même temps ? Quand il y aura des réacteurs nucléaires, est-ce que cela veut dire que les éoliennes n'arriveront pas ou peut-être ce sera bel et bien le cas ? Ce sont peut-être des questions que vous aviez déjà, mais nous allons en parler certainement.

Je veux remercier quelqu'un en particulier, mais l'organisation en tant que telle, la Commission nationale du débat public. Cette commission est une institution indépendante en France qui est composée d'un nombre de personnes qui travaillent professionnellement pour ces projets, mais qui sont sollicitées pour donner leur expertise. C'est donc une institution complètement indépendante qui ne dépend ni de l'Etat ni des fournisseurs d'énergie. Leur rôle est de faire ce que nous faisons aujourd'hui, le fait de vous donner des informations – c'est l'une de leurs tâches – pour que les citoyens aient vraiment les informations dont ils ont besoin pour que les citoyens puissent exprimer leurs soucis, mais ce n'est pas une institution qui donne des avis. Les avis suivront après et d'autres instances s'en occuperont, mais c'est donc une institution qui gère cette soirée-ci pour que tout se passe bien, parce qu'aucune décision définitive n'a été prise. Cette décision française n'est pas définitive. Les permis ne sont pas encore là. Les autorisations de l'environnement, par exemple, cela n'a pas encore été fait, mais il y a déjà des investissements qui sont en cours en Normandie où l'on construit déjà des réacteurs nucléaires. L'idée de la France est de faire cela en vrac. L'expérience qu'ils ont acquise, ils veulent utiliser ces investissements pour également réaliser les projets à Gravelines pour que ce soit également le cas dans d'autres régions en France.

C'est pour cela que nous avons maintenant une belle occasion d'entendre toutes vos opinions. Je vous souhaite une intéressante soirée et merci, chers organisateurs, pour cette occasion.

M. Dieter HOET – Animateur

Avant que je ne cède la parole à Luc MARTIN pour la CNDP, les casques que vous avez reçus, vous les avez tous. Le canal A, c'est le néerlandais. Le canal B, c'est le français. Notre invité parlera en français et vous pourrez donc écouter en néerlandais.

M. Luc MARTIN – CNDP

Je m'excuse de ne pas parler votre langue. Est-ce que vous m'entendez, la traduction ? La traduction est bonne ? Oui. Bonjour, Monsieur le parlementaire, LOONES Sander. Bonjour, Messieurs les bourgmestres. Bonjour, Mesdames et Messieurs. Luc MARTIN. J'ai été désigné par la Commission nationale du débat public français pour présider l'équipe du débat. Nous sommes ici une dizaine de personnes pour mener cette opération très ponctuelle. Tout le monde m'entend ? Oui ? C'est bon pour tout le monde ? D'accord. La Commission nationale du débat public est une autorité indépendante qui est chargée de garantir un droit de tous nos concitoyens français inscrits dans la Constitution, qui veut que chaque fois qu'un projet important pour l'environnement et impactant pour l'environnement est étudié en préalable à toute démarche administrative, on engage une concertation ou un débat public. C'est cette opération que nous menons avec le reste de l'équipe qui m'accompagne et qui consiste pour nous, enfin, qui ne consiste pas à émettre un avis pour le projet ou contre le projet, mais à s'assurer que chacun de nos concitoyens est parfaitement bien informé sur le projet, s'assurer que chacun puisse émettre un avis, que chacun puisse émettre des questions et obtenir des deux maîtres d'ouvrage qui sont EDF et RTE, que je salue, les réponses appropriées. A l'issue de ce débat public qui a débuté le 17 septembre et qui se terminera le 17 janvier, nous remettrons un rapport dans lequel nous expliquerons comment ce débat s'est passé et nous ferons des recommandations qui pourront interpellier les porteurs de projet EDF et RTE, et éventuellement l'Etat français.

Pour engager ce débat, nous avons rencontré toutes les parties prenantes et compte tenu de la proximité de votre territoire avec le territoire français, il nous semblait important d'informer les autorités locales et donc je remercie les bourgmestres qui ont absolument souhaité, bien que ce ne soit pas le territoire dans lequel nous travaillons d'habitude, mais qui ont souhaité que nous venions vous expliquer et vous rencontrer pour présenter ce projet avec l'aide des deux porteurs de projet. Je remercie donc de cette invitation très particulière.

Nous avons prévu un programme de présentation pour vous faire présenter les différentes facettes du projet et puis, bien sûr, on s'assurera de prendre un maximum de questions. Au-delà des questions qui ne pourraient pas être posées ce soir, sachez que le site internet du débat public qui figure sur les documentations qui ont été distribuées peut recueillir vos questions, vos demandes d'informations et vos demandes de précisions. Je vous souhaite donc un bon débat ce soir et je vais passer la parole à notre animateur. Merci, Messieurs-dames.

M. Dieter HOET – Animateur

J'aimerais inviter Monsieur Antoine MENAGER et François MAILLARD. Ces deux Messieurs parlent pour EDF et RTE. EDF est connu chez nous. C'est le producteur d'électricité en France et RTE est la société qui est en charge du transport de l'électricité. Ils vont parler du projet d'investissement qui est en cours de préparation pour Gravelines.

M. Antoine MENAGER – EDF

Bonsoir, Messieurs-dames. Idem, je vous prie de m'excuser de ne pas pouvoir m'adresser dans votre langue, mais en tout cas, je suis vraiment très honoré et très content de pouvoir vous présenter le projet et répondre à vos questions pour Électricité de France qui est la société qui porte ce projet. Vous allez voir que c'est au tout début. Nous viendrons vous voir finalement, si le projet se fait et que tout se déroule comme prévu, en 2024 pour une mise en service qui est en 2038, donc dans 14 ans, dans 15 ans. On vient donc au tout début d'une histoire et on voulait vraiment pouvoir partager ce début d'histoire avant des décisions à prendre et justement entendre ce que nous dit le public partout autour de Gravelines. Comme cela a été dit par Monsieur MARTIN, vous êtes des voisins et c'était tout à fait normal que nous le fassions. Des voisins que l'on connaît bien à EDF puisque pas mal de bourgmestres en place ont déjà visité la centrale de Gravelines et on invitera évidemment les nouveaux à revenir la visiter. Vraiment merci pour l'occasion qui est donnée ce soir.

C'est quelque chose d'important pour nous et on l'avait anticipé puisque le document de synthèse qui présente le projet, dès le départ, nous avons pris l'initiative de l'éditer en flamand. Je pense qu'il y a encore beaucoup d'exemplaires et vous pouvez aussi le télécharger sur le site. Merci aussi pour l'introduction qui était très précise sur des thématiques que je vais aborder. Nous allons essayer tous les deux, avec François MAILLARD qui représente RTE, de faire cela rapidement pour vous donner du temps pour que vous posiez des questions et que l'on puisse en répondre. Je ne sais pas qui passe...

Vraiment quelque chose d'essentiel. Quand on travaille dans une centrale nucléaire et que l'on en porte la responsabilité, d'ailleurs, moi, dans des fonctions précédentes, j'ai dirigé, j'ai été directeur d'une centrale nucléaire d'EDF avec 4 réacteurs à un autre endroit en France, soyez convaincus, d'ailleurs, c'est la loi française, l'exploitant EDF est responsable de la sûreté de son installation et sachez que vraiment, la sûreté, c'est-à-dire que l'on fasse tout pour éviter qu'un accident arrive et si jamais il arrive, que l'on soit préparé à en limiter totalement les conséquences pour les populations et l'environnement, c'est vraiment notre priorité. C'est notre priorité, déjà pour nos salariés qui y travaillent, pour tous les gens qui habitent autour de la centrale, qu'ils soient français, qu'ils soient belges et de n'importe quel pays. C'est, de toute façon, notre responsabilité et on le fait évidemment pour tout le monde. C'est essentiel pour la sûreté nucléaire. Quand on travaille dans ces métiers, cela nous dirige, et je pense que les exploitants nucléaires en Belgique ont la même chose chevillée au cœur, et même d'ailleurs dans les PaysBas puisqu'il y a une centrale à Borssele qui n'est pas si loin d'ici non plus.

Les EPR2 de Gravelines, je donnerai quelques détails sur ce que seront ces nouveaux réacteurs, mais en tout cas, quand ils rentreront en service, si le projet se fait dans le calendrier espéré, je vous ai dit, c'est 2038, c'est 2039. Ce n'est pas tout de suite, mais en tout cas, ils intégreront le parc des 56 réacteurs nucléaires français. 57, excusez-moi, j'ai oublié le 57^{ème}. Les 57 réacteurs d'EDF qui sont aujourd'hui en exploitation en France et selon les mêmes principes, avec cette priorité à la sûreté qui est donnée en exploitation, avec des équipes, justement, que cela soit dans les contrôles, dans la mesure, dans le pilotage de ces installations. Leurs maintenances garantissent la sûreté. Ils n'auront rien de spécifique, ce sont les contrôles dans l'environnement. Ce sont des milliers de mesures qui sont faites dans l'environnement par des dizaines de personnes et cela est la responsabilité d'EDF. Des représentants pourront en témoigner. L'autorité de sûreté nucléaire, autorité indépendante également, vient faire ses propres contrôles, ses propres inspections pour vérifier qu'EDF exerce correctement ses responsabilités. Cela se passera de cette façon et de la même façon puisque cela a été dit, la centrale de Gravelines qui est la plus proche de vous, cela fait 40 ans qu'en toute sûreté, elle est exploitée.

Pour les EPR2, aujourd'hui, ils sont en projet et évidemment, comme c'est un nouveau réacteur, ce qui va être construit, cela va être fait selon les plus hauts standards de sûreté qui sont en vigueur aujourd'hui et les plus hauts standards de sûreté dans la sûreté nucléaire, c'est évidemment tirer les leçons de ce qui s'est passé et vous le savez, il y a des choses marquantes dans l'histoire du nucléaire avec des accidents qui ont été des moments importants de remise en question de cette industrie pour chercher à comprendre et à faire mieux. Le dernier marquant dans le monde est l'accident de Fukushima. Les réacteurs de type EPR ou EPR2 intègrent toutes ces leçons dans leur conception, mais avant, c'était d'autres accidents qui ont marqué l'histoire, comme par exemple Tchernobyl. Sachez que les réacteurs de type EPR, quand ils ont été conçus, c'était pour diviser par 10 la probabilité qu'un accident arrive et surtout, et c'est cela à retenir et qui est extrêmement important, c'est que si jamais cet accident survient, il n'a pas de conséquence à l'extérieur de la centrale nucléaire. C'est cela d'ailleurs qui les rend plus complexes et peut-être plus compliqués à construire, mais l'accident peut toujours arriver, même si nous avons diminué la probabilité qu'il arrive, mais il n'aura pas de conséquence à l'extérieur pour l'environnement ou les populations, qu'elles soient proches, la ville de Gravelines à 2 kilomètres ou à 50 kilomètres. Nous avons regardé avec Google. Dixmude est à 50 kilomètres exactement de la centrale de Gravelines.

Cela a été dit, le projet de Gravelines, s'il se fait, s'inscrit dans une politique française de l'énergie qui est elle-même en débat en France, qui consisterait à relancer des constructions neuves et les relancer avec ce qui a fait le succès de ce dont on dispose en France, c'est de les construire en série parce que ce sont des objets complexes et évidemment, le premier est souvent difficile à faire. Par contre, quand on construit en série, il y a un effet de répétition et d'amélioration et puis surtout, on passe des contrats pour six avec des entreprises qui peuvent investir dans de la main d'œuvre, des compétences, des usines et qui s'améliorent. C'est ce qui a fait le succès de la construction des centrales françaises dans les années 80 et c'est cela que la France veut retrouver avec un programme. Le premier se passerait en Normandie et il y a des phases préparatoires qui ont commencé. Gravelines serait le deuxième et le troisième serait sur la vallée du Rhône. Ce réacteur EPR2, je l'ai dit, premier point, cela se lit de gauche à droite, c'est sa sûreté. Si nous faisons du nucléaire nouveau aujourd'hui, on doit un réacteur qui est le plus sûr possible, en tout cas, on diminue la probabilité qu'un accident arrive et surtout, s'il arrive, pas de conséquences autour. Deuxièmement, il prend en compte le retour d'expérience et vous savez qu'en France, nous avons eu un projet récent qui a été difficile, justement. C'était un réacteur tout seul de type EPR à Flamanville, dans la Manche. C'est en Normandie, de l'autre côté. Il a été très compliqué et très long à construire. Il nous a coûté beaucoup d'argent et évidemment, on en a tiré les leçons. C'est pour cette raison que l'on parle des EPR2, des choses qui vont être plus simples et qui tirent les leçons de cette expérience de Flamanville. Je vous l'ai dit, on veut le faire en série, par trois paires. C'est pour cette raison que l'on en fait deux sur le même site, pour aussi avoir l'effet d'optimisation sur le même site. Le point important, c'est que le monde dans lequel on se projette, parce que cela a été très bien dit en introduction, il faut se projeter à l'horizon de la fin du siècle, à l'horizon de 2100. C'est un monde, évidemment, où il y aura beaucoup plus d'énergie renouvelable et EDF est d'ailleurs acteur du développement des énergies renouvelables. Vous savez que les énergies renouvelables ont beaucoup d'avantages, mais elles ont encore un inconvénient, c'est qu'il y a de l'énergie quand il y a du vent et quand il y a du soleil, mais quand il n'y a pas de soleil et qu'il n'y a pas de vent, il faut un moyen de compensation et si possible, il faut un moyen de compensation qui n'émet pas de CO₂, de carbone. C'est la politique française et aujourd'hui, ce qui permet de compenser l'intermittence, c'est le nucléaire en France qui n'émet pas de CO₂. Nos réacteurs sont tout à fait capables de varier leur puissance pour compenser les variations des énergies renouvelables comme l'éolien et le solaire. C'est un point extrêmement important.

Avec cette projection à l'horizon 2100, bien sûr, comme ils n'émettent pas de CO₂, c'est un outil de lutte contre le réchauffement climatique, mais le réchauffement climatique est déjà là. On le voit et il s'accroît. On doit tenir compte aussi de quel sera le monde en 2100. A Gravelines, nous avons beaucoup cette question qui préoccupe à juste titre les habitants sur le réchauffement climatique qui va faire monter les eaux. Oui, c'est quelque chose que l'on intègre aussi dans sa conception. On intègre plus un mètre de montée du niveau de la mer à l'horizon 2100. Ce sont des projections du GIEC qui font aujourd'hui consensus. Nous serons d'ailleurs capables d'adapter et de faire plus s'il y avait besoin de faire plus, mais pour vous dire, on parle beaucoup du niveau de l'eau, mais on intègre, dans la conception, 50 degrés de température de l'air extérieur. Imaginez ce que cela veut dire aussi de vivre dans un monde où il fera 50 degrés autour de nous, c'est-à-dire que quand on dit un mètre de montée des eaux, c'est avec 50 degrés et c'est aussi avec des phénomènes climatiques qui prennent des tornades qui peuvent aller jusqu'à 300 ou 400 kilomètres par heure. On protège nos installations à ce que les voitures s'envolent sur les parkings et viennent percuter les installations. Pour vous dire que quand on prend le changement climatique et les phénomènes, voilà ce qui est pris en compte dans la conception de nos installations.

Voilà la carte, le contexte dans lequel s'implante notre projet Gravelines. Quand on le regarde depuis la France, Gravelines est à mi-chemin entre Dunkerque et Calais, mais il est effectivement très proche de la frontière. C'est donc un projet que l'on prend vraiment dans toute sa dimension régionale, mais régionale au sens très grande de cette carte. Cela a été dit un peu en introduction, et là, je veux quand même préciser quelque chose. Dans la logique d'EDF aujourd'hui, il y a de la politique énergétique qui est en débat. Les deux réacteurs nouveaux EPR2 en projet viendraient en plus des six et ils ne viendraient pas à la place. Cela est extrêmement important. Les six qui sont là sont en train de passer progressivement leurs 40 ans d'exploitation. J'ai dit tout à l'heure que les EPR2 avaient un niveau de sûreté très élevé à la conception. Les réacteurs actuels, et c'est la réglementation française, chaque 10 ans, l'autorité de sûreté nucléaire indépendante autorise EDF ou non à continuer leur exploitation pour 10 ans de plus, à condition qu'ils soient conformes aux normes en vigueur et ces normes montent. Elles ne sont pas celles du début. Elles montent, elles montent et aujourd'hui, au moment où ces réacteurs ont 40 ans, les normes sont presque aussi élevées, quasiment au même niveau que le niveau que doivent avoir ces EPR. Même s'ils ont 40 ans, ils sont aujourd'hui plus sûrs qu'ils ne l'étaient à leur construction puisqu'ils intègrent, ils montent leur niveau et ils prennent en compte, dans leurs modifications, dans leurs travaux – d'ailleurs, ce sont des investissements de plusieurs milliards sur les réacteurs existants – ils ont les mêmes dispositifs de sûreté que sur les nouveaux réacteurs.

Voilà le site, voilà la vue de l'emplacement de Gravelines. Vous voyez les six réacteurs actuels sur l'image. Pour le site en projet d'implantation des EPR2, ils sont à la place des cuves que vous voyez là. C'était un site exploité par Total Energie qui arrête et vous voyez, c'est aussi un bon symbole de transition énergétique puisque c'étaient des stockages de fuel stratégiques pour la France. La transition vers le monde sans les énergies fossiles se concrétise là puisqu'à la place de ces cuves de fuel, c'est là où seraient implantés les nouveaux réacteurs EPR2. C'est un site qui a beaucoup d'avantages. Il est au bord de la mer. Vous savez que pour refroidir nos réacteurs, c'est toujours plus simple de les construire au bord de la mer qu'en bord de rivière. En bord de rivière, il faut construire les grandes tours pour refroidir avant de remettre l'eau dans la rivière. En bord de mer, surtout la mer du Nord, pas besoin. Aussi, c'est un site que l'on connaissait bien avec toute l'ingénierie qui avait été faite pour Gravelines. On en parlera avec mon collègue, mais il y a les lignes électriques qui sont très favorables pour l'évacuation de l'électricité.

Voilà ce que l'on imagine, la courbe pour les travaux. Cela a été dit. Ce chantier, s'il est autorisé, si nous décidons déjà de le mener et que nous avons les autorisations, il pourrait, dans les premières années, à partir de 2026, démarrer par des travaux de terrassement, de préparation de la plateforme, avec quelques milliers de personnes et ensuite, quand on ira dans la construction a proprement dite, avoir un pic jusqu'à 8 000 salariés pour le construire. Vous voyez, à travers les photos, les différents métiers. Cela serait tous les métiers de l'industrie, des travaux publics, du génie civil, de la construction, ensuite la mécanique et l'électricité jusqu'à la mise en service. Une fois qu'ils seront en service, 20382039, ce sera environ 1 000 salariés d'EDF et 1 000 en moyenne pour la maintenance de ces réacteurs. Une fois que tout cela serait fait, à la place des cuves que vous voyez tout à l'heure, voilà à quoi cela ressemblerait. Il serait vraiment en proximité immédiate, sur le site en continuité. Voilà la vision que vous avez sur les différents documents.

Le calendrier, j'en ai un peu parlé. Ce qui est important, et je l'ai dit en introduction, c'est que nous sommes au début de l'histoire. Nous venons vous voir très tôt, tout de suite, avant qu'il n'y ait... Il n'y a eu aucune décision prise sur le projet dans la phase de débat public. C'est en 2024. Si, à l'issue du débat public, en fonction du compte rendu et en fonction des décisions que l'on serait amenées à prendre, nous pourrions déposer les premières autorisations qui seraient des autorisations environnementales que l'on peut voir après, qui pourraient permettre de lancer les travaux préparatoires. Si l'on peut changer, s'il vous plaît. C'est plus compliqué à lire, mais le chemin qui est en vert, c'est la première autorisation qui permettrait de démarrer les travaux de la plateforme en 2026 et ensuite, il y a une deuxième autorisation pour construire les bâtiments qui engagent la sûreté nucléaire et ce serait 2031. Ce n'est pas tout de suite, c'est une autre autorisation. Il y a évidemment, en parallèle, des autorisations pour le raccordement de la ligne électrique et cela concerne mes collègues de RTE, tout cela pour arriver à la mise en service 20382039. Je vais passer la main à mon collègue de RTE qui est en charge du raccordement de l'installation.

M. François MAILLARD – RTE

Bonjour à tous. Je suis François MAILLARD. Très content d'être là ce soir pour vous présenter la partie du raccordement électrique. C'est une partie importante aussi du projet. Pour évacuer l'électricité qui sera produite à la centrale, il faut bien des lignes électriques et les raccorder au réseau électrique français. Rapidement, RTE est l'équivalent d'ELIA en France. Nous assurons une mission de service public et nous transportons l'électricité depuis les zones de production vers les zones de consommation. Nous avons environ 100 000 kilomètres de ligne en France et nous assurons, à chaque instant, l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité. Un petit mot aussi. Nous avons une mission de prospective et nous avons réalisé des études qui datent maintenant d'il y a trois ou quatre ans. Elles ont été publiées en 20202021. Elles sont régulièrement mises à jour. Ces études s'appellent « Futur énergétique 2050 » et, pour l'Etat français, permettent de comparer différents scénarios de consommation électrique, différents scénarios de mix énergétique et l'objectif de ces études, c'est de pouvoir les mettre dans le débat. Ce sont des documents qui peuvent être intéressants à regarder et qui permettent aux politiques ensuite de décider des politiques énergétiques nationales.

Avant de parler purement de la composante raccordement, j'ai préparé un petit élément pour partager sur le système énergétique un petit peu européen. RTE est un acteur important, opérateur industriel du marché de l'électricité. Nous sommes interconnectés avec l'ensemble de nos pays voisins, six pays voisins dont la Belgique. Nous avons 37 interconnexions tout autour de nos territoires, y compris avec l'Angleterre. Avec la Belgique, nous avons six liaisons d'interconnexion, deux au niveau de Lille qui arrivent à Avelgem et quatre plutôt près des Ardennes. Il y a aussi des interconnexions en projet. Les interconnexions ont plusieurs importances. Déjà, une importance économique. Cela va permettre de faire des échanges d'électricité avec les électricités les moins chères entre les pays. Il y a un enjeu climatique aussi. Nous allons favoriser les énergies les moins carbonées pour échanger entre les pays et enfin, peut-être le plus important, cela permet d'assurer une sécurité d'approvisionnement entre les pays. J'ai regardé les chiffres en 2023 entre la France et la Belgique. 40 % du temps, la Belgique a exporté de l'électricité vers la France. 60 % du temps, la France a exporté de l'électricité vers la Belgique. Les interconnexions sont utilisées à chaque instant pour

équilibrer l'ensemble du système électrique européen. Pour se rendre compte, les pointes de record, c'est jusqu'à 10 gigawatts dans un sens ou dans l'autre. Ces interconnexions sont donc bien utilisées sur l'ensemble des pays frontaliers français.

Maintenant, si on se concentre un petit peu plus sur le rôle de RTE dans ce projet, si on est dans le projet, ce n'est pas pour notre rôle de gestionnaire du système électrique, mais pour notre raccordement des futurs EPR2. Nous avons en effet du réseau électrique déjà existant parce qu'il raccorde la centrale. C'est le réseau rouge en pointillé que l'on voit sur la carte. Nous avons aussi du réseau vert. C'est notre réseau de 225 000 volts, un peu inférieur, qui raccorde des industriels de la zone parce que nous sommes sur la zone du Grand Port et il y a beaucoup d'industriels qui consomment beaucoup d'électricité. C'est donc dans cette zone que nous allons étudier les meilleurs tracés pour réaliser les différentes liaisons électriques pour les besoins d'EDF. Ces liaisons, il y en a six. EDF nous demande de faire six lignes électriques, quatre pour les besoins des EPR2, deux pour l'évacuation de l'électricité, deux pour l'alimentation de l'usine parce qu'elle a aussi ses propres besoins en électricité et deux de manière un peu plus imminente puisque cela va être pour les besoins du chantier où EDF a des besoins importants en électricité dès 2028, si le projet se concrétise. Pour faire ces six lignes électriques, nous analysons un peu la zone d'étude. Ce que nous envisageons à ce stade est de créer quatre liaisons souterraines et deux liaisons aériennes sur des pylônes qui, elles, ne pourront pas être mises en souterrain pour des raisons de puissance électrique qui sont très importantes. On parle de 1 670 mégawatts par réacteur. C'est mon dernier propos. Au niveau planning, on s'inscrit exactement dans le même planning qu'EDF en termes d'autorisation. C'est un seul projet. On déposera donc nos autorisations. Nous avons des autorisations différentes, mais nous avons une étude d'impact unique pour l'ensemble du projet et cela sera instruit dans le même projet. On débutera nos travaux une fois la première autorisation environnementale, si elle est délivrée, et au plus, tôt fin 2026, début 2027.

M. Antoine MENAGER – EDF

Je l'ai dit au début, j'ai commencé sur notre responsabilité. Soyez assurés que notre première responsabilité, c'est la sûreté de nos réacteurs en tant qu'exploitants. Il y a quelque chose d'indissociable qui va avec cela, c'est la transparence. C'est expliquer ce que l'on fait. C'est cela qui doit nouer, au fil du temps, et cela s'est noué avec les habitants de Gravelines, la confiance. Finalement, ce que l'on fait là, c'est apprendre à se connaître pour qu'il y ait de la confiance ou apprendre à se connaître. C'est pour cela que je vous remercie beaucoup pour cette occasion parce qu'il faut apprendre à se connaître et il faut aussi visiter nos installations. Nous l'avons fait et je vous renouvelle nos invitations à le faire, mais n'importe quel citoyen peut venir visiter la centrale. C'est aussi une façon de voir ce que font les milliers de salariés qui travaillent tous les jours. Je vous ai dit leur engagement, mais vous pouvez le visiter pour le visualiser. Nous sommes ouverts et transparents. Il nous arrive de faire des erreurs, mais le propre d'un exploitant nucléaire, c'est d'en tirer les leçons, de le reconnaître en toute transparence, de s'améliorer, de dialoguer et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Merci pour cette occasion qui nous est donnée. Je vous remercie.

M. Dieter HOET – Animateur

Merci pour vos explications. Avant que l'on ne réponde aux questions, je voudrais montrer la vidéo. C'est le projet d'EDF que montre la vidéo.

Diffusion d'un film

M. Dieter HOET – Animateur

Monsieur MARTIN et Monsieur WATTIEZ [00 :41 :15], je vous invite sur le podium. Nous allons poser des questions. Des collègues de Westhoek sont là également. Steven à gauche et Jochen est également là. Ils sont là pour vous donner le micro quand vous voulez poser des questions. Dites votre nom et après la question, s'il vous plaît. A gauche, les collègues EDF et RTE pour des questions au sujet de l'investissement et du projet. Les personnes de la CNDP sont également là pour toutes les questions par rapport au processus de consultation. Ici ?

Marc Alexander – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Marc Alexander. J'ai quelques questions. Tout d'abord, vous parlez du coût, ce qui va déterminer le prix d'électricité de deux réacteurs, de 1516 milliards d'euros pour les deux ensembles. Pouvez-vous m'expliquer comment ce prix est composé quand nous avons maintenant un coût de 46 milliards d'euros en Angleterre ? C'est une première question. Deuxième question, j'ai lu que l'EPR2 à Flamanville, donc en Normandie, lors de la phase d'initialisation, il y avait eu quelques incidents. J'ai lu qu'il y en avait une trentaine sur 4 mois dont 8 étaient à l'échelle INES 1, l'échelle de gravité, et cela veut dire deux accidents par mois. Je crois également que, vis-à-vis des normes françaises, ce sont quand même beaucoup d'accidents. Aussi, une question climatique. Vous avez

déjà évoqué la montée du niveau de mer d'ici la fin du siècle et j'ai également compris que quand on démonte tout, on va atteindre ce seuil beaucoup plus rapidement. Il y a beaucoup d'études qui sont publiées, des scientifiques qui parlent de la montée du niveau de mer et ils disent que la glace s'avère plus instable que prévu et que d'ici la fin du siècle, on parle d'une augmentation de 3 mètres. La cour d'auditeurs française a également avoué que cela n'est pas repris dans les calculs, dans les estimations. Voilà mes trois questions.

M. Dieter HOET – Animateur

Je crois que c'est question pour les collègues d'EDF. Ce sont beaucoup de questions, le coût, son calcul, les incidents en Normandie et également le changement climatique, les prévisions climatiques.

M. Antoine MENAGER – EDF

Merci de ces trois questions. On pourrait disserter pendant plusieurs heures. Peut-être déjà, dans les règles du jeu, est-ce que j'ai un temps ? J'imagine, pour ne pas être trop long ? Je suis habitué, avec la commission, à avoir des règles très strictes avec un chronomètre. Je le fais bien volontiers. La première sur le coût, mais qui prend une partie de la deuxième. Je l'ai dit, mais peut-être le redire. Si on parle d'EPR2, c'est bien justement pour tirer les leçons du premier réacteur de type EPR qui a été construit en Normandie dans la Manche, à Flamanville, qui a été très compliqué, je l'ai dit, qui a mis beaucoup de temps et qui nous a coûté de l'argent, mais c'était le premier depuis 25 ans en France et il était tout seul. Il n'y avait pas cet effet de série. Une façon de sécuriser les coûts, c'est de relancer un effet de série, pas un réacteur tout seul. C'est vrai qu'en Grande-Bretagne, aujourd'hui, le coût que vous mentionnez, je ne le valide pas complètement, mais il y a une réalité. C'est qu'en Grande-Bretagne, eux aussi ont repris de la construction de réacteurs alors que cela faisait encore plus, cela faisait 30 ans qu'ils n'en avaient pas fait en France. Ils sont tombés sur une partie des mêmes difficultés et qui touche aussi à l'une de vos questions, qui sont le sujet de la main d'œuvre, des compétences et aussi de l'industrie. Finalement, nous sommes dans des pays qui ont perdu de leur industrie, de leurs compétences. Justement, les britanniques veulent réengager leur industrie dans le nucléaire. Ils admettent que cela soit plus dur et plus cher pour les premiers, et ensuite, ils ont un programme qui va continuer sur une autre centrale en Angleterre pour aussi gagner pour la suite. En France, il y aurait des éléments qui pourraient vous l'afficher et vous le montrer, cela a toujours été plus dur au début et ensuite, l'effet de série a récupéré ses coûts.

Après, qu'est-ce qu'il y a ? Les coûts en France aussi. Sachez qu'on ne résonne pas exactement pour le projet de Gravelines. On raisonne pour les six. Aujourd'hui, l'estimation initiale était de 51 milliards. Ces coûts sont en cours de réévaluation parce que c'était l'estimation initiale. Ils seront un peu plus élevés, mais il y a aussi une composante qui va être comment cela va être financé. Là aussi, ce sont des discussions avec l'Etat français et probablement la commission européenne puisqu'à la fin, c'est cela qui sera déterminant sur le prix. Retenez que ce sont vraiment les enseignements. Flamanville a été cité. C'est quelque part un contre-exemple qui montre qu'il faut vraiment faire l'effet de série et non pas un réacteur tout seul, et cela doit nous sécuriser.

Troisième volet de la question qui était plutôt le changement climatique. Peut-être que la commission pourrait le dire, mais nous allons avoir, et d'ailleurs, je pense que vous êtes les bienvenus, une séquence de débats le 10 décembre où justement, les experts, et moi, je ne suis pas glaciologue, je ne suis pas capable d'argumenter, autant vous le dire. Par contre, ce que je sais, c'est que le 1 mètre pris par EDF, c'est le consensus aujourd'hui scientifique sur la base du scénario du GIEC 6 SSP 8.5. Vous pouvez aller chercher sur Google. C'est le consensus scientifique aujourd'hui que l'on prend en compte. On dit aussi que nous, EDF, et là, je ne vous garantis pas le climat de 2100, mais s'il faut faire plus, on fera plus. D'ailleurs, la centrale actuelle de Gravelines était capable de rehausser ses protections et c'est le principe de la sûreté tous les 10 ans en France. De toute façon, il faut se conformer aux nouvelles normes. Si à un moment il faut faire plus, on fera plus, et si à un moment on n'y arrive plus, il faudra arrêter. C'est le principe de la sûreté en France et donc anticipation maximum, mais adaptation. C'est extrêmement important.

M. Dieter HOET – Animateur

Je crois que c'était une réponse à votre question. Combien de question encore ? Encore une ? Deux ? Nous voudrions entamer la prochaine partie à 19 heures. Nous avons encore le temps. Monsieur ?

M. Luc MARTIN – CNDP

Les questions qui ne pourront pas être exprimées ce soir peuvent être exprimées sur notre site internet en France et y seront répondues en temps voulu.

M. Dieter HOET – Animateur

A l'écrit, vous pourrez donc encore poser vos questions sur le site web du CNDP. Oui, Monsieur ?

M Louison BASTIEN – Étudiant en Sciences Politiques à Lille

Je suis avec deux collègues. Nous avons étudié en sciences politiques à Lille spécialisés en démocratie participative. On travaille sur ce projet qui est particulièrement intéressant via l'ampleur des travaux et de la question énergétique. On avait noté deux questions, une première peut-être à la CNDP. Comment, dans ce projet d'une telle ampleur, la CNDP, dans ce débat public, garantit son indépendance par rapport aux enjeux financiers et futurs de ce projet ? Une deuxième un peu plus générale qui concerne peut-être les représentants de la RTE et d'EDF. Est-ce que ce débat public est réellement en mesure de peser sur une décision étatique de long terme et sur des orientations qui sont peut-être déjà déterminées ? Simplement, est-ce que ce débat sera réellement pris en compte dans la planification de la construction de ces deux EPR ? Merci beaucoup.

M. Dieter HOET – Animateur

Première question de notre étudiant.

M. JeanRaymond WATTIEZ – CNDP

C'est une question tout à fait intéressante. Je ne vais pas forcément répondre directement à la question de l'indépendance, mais je vais plutôt, si vous m'accordez 2 ou 3 minutes, présenter plutôt le cadre juridique de l'intervention de la CNDP. Ce n'est pas du tout un scoop, vous allez bien vous en rendre compte. La Belgique et la France sont deux pays qui sont membres de l'Union Européenne. Jusque-là, vous le savez comme moi, mais le cadre juridique de l'Union Européenne, à travers ses deux traités, le traité de l'Union Européenne et le traité de fonctionnement de l'Union Européenne, n'entre pas dans des détails suffisants, bien que la question de la transition énergétique est une question qui figure dans ces textes. La façon dont nous intervenons ce soir devant vous nécessite d'aller chercher un cadre juridique un peu plus restreint. Il se trouve que la France comme la Belgique sont deux pays qui sont signataires de deux conventions internationales sous l'égide de l'ONU, une de 91 qui s'appelle la convention d'Espoo et une de 98 qui s'appelle la convention d'Aarhus. Ces deux conventions précisent un petit peu, pour aborder les questions de l'indépendance, comment le public, entendu au sens large, doit être informé sur des projets qui impactent l'environnement. Une fois que j'ai dit cela, il faut rentrer encore un tout petit peu plus dans les détails.

La convention d'Espoo, sur les impacts sur l'environnement transfrontière, c'est une convention qui conduit les Etats à informer les Etats voisins qui pourraient être impactés par des projets, de les informer de la même manière que cet Etat, à l'origine du risque, va informer ses propres concitoyens. Dans le droit français, le stade où l'Etat est obligé d'informer les citoyens sur un projet, c'est un stade qui vient au-delà du débat public. C'est un stade qui vient, ce que l'on appelle chez nous au moment de l'enquête publique. Au moment de l'enquête publique, celui qui porte le projet a entre les mains, il a déposé dans les demandes d'autorisation, toute une série d'études, études d'impact, études de danger. A ce moment-là, l'autorité qui est en charge de l'autorisation est en capacité de dire oui ou non. C'est à ce moment-là que l'autorité en charge de l'autorisation doit informer les autorités des Etats voisins qui risqueraient d'être impactés. C'est donc l'application de la convention d'Espoo. Tout à l'heure, Monsieur le bourgmestre, vous évoquiez la situation du parc éolien en mer avec un recours devant le conseil d'Etat en France. L'arrêt du conseil d'Etat dit que la convention d'Espoo n'a pas pour ambition de régler le stade du débat public, mais a pour ambition de régler la question au moment où il y a l'enquête publique. Sur le parc éolien en mer, à l'époque où il y a eu le recours devant le conseil d'Etat, le recours portait sur le débat. Je ne sais pas si je suis clair, mais le droit est aussi compliqué que la transition énergétique. Vous vous en rendez compte. Cela veut dire que tant que l'on ne sera pas arrivé au stade de l'enquête publique, il n'y aura pas d'obligation pour l'Etat français d'informer les autorités belges.

Premier point posé, mais il y a une autre convention qui s'appelle la convention d'Aarhus. Cette convention dit que tout public doit être informé des projets qui peuvent avoir des impacts sur l'environnement. Quand, dans la convention d'Aarhus de 98, on dit « Tout public », on ne fait aucune barrière. On ne dit pas « Le public voisin de l'Etat qui va peut-être créer des risques industriels ». On ne dit pas. Il n'y a donc pas de question de domiciliation. Cela veut dire que quand Luc MARTIN, qui préside la commission du débat sur le projet d'EPR Gravelines, il est parfaitement dans son droit, quand il est là, auprès de vous, ici à Dixmude, en Belgique, nous avons tout à fait le droit d'être là parce que nous sommes la CNDP et parce que dans, le droit français, et j'arrêterai là-dessus, il y a, dans la constitution, une charte de l'environnement qui a un article 7 qui dit que tout public a le droit d'être informé et de participer aux décisions publiques sur des projets qui ont des conséquences sur l'environnement. Quand on est CNDP, on a donc le droit de venir en Belgique et de faire le débat, d'étendre le périmètre du débat au-delà du territoire national. Dans ce cadre-là, nous appliquons aussi bien sûr un principe de droit qui est dans le Code de l'environnement. La CNDP, au stade du débat, est indépendante. Elle ne prend pas parti. Par contre, quand nous allons être au stade de l'enquête publique, nous allons être dans une posture tout à fait différente. La commission d'enquête qui va être chargée d'encadrer la procédure devra émettre un avis. Elle n'est pas indépendante puisqu'elle va dire exactement ce qu'elle pense, ce qu'elle recommande aux porteurs de projet. J'ai essayé de

répondre à votre question sur l'indépendance tout en brossant un petit peu le cadre juridique qui explique pourquoi nous sommes là, devant vous ce soir.

M. Antoine MENAGER – EDF

Très court. Je l'ai dit tout à l'heure. Nous ne venons pas là ce soir parce que nous sommes obligés. On le fait parce que l'on y croit et c'est utile. J'ai dit qu'il ne peut pas y avoir de nucléaire sans confiance et pour qu'il y ait de la confiance, il faut qu'il y ait du dialogue, il faut qu'il y ait de la transparence et il faut qu'il y ait de l'échange. Là, la CNDP nous y invite, mais c'est pour cela que l'on vous a déjà reçu et que l'on continuera à le faire. De toute façon, venez visiter, venez nous voir, échangeons, multiplions les occasions. C'est comme cela que se nourrit la confiance et que la transparence et le nucléaire peuvent vivre. C'est notre condition existentielle.

M. Dieter HOET – Animateur

D'accord. Merci. Je crois que c'était une réponse à la question.

M. François MAILLARD – RTE

Je rejoins ce que vient de dire Antoine MENAGER. C'est important pour nous et on s'imprègne du contexte local lors de ces débats publics ou de ces concertations. Une spécificité pour les gestionnaires de réseau, c'est que nous allons définir des tracés de lignes électriques. Ce sont des sujets où les remarques du public sont toujours intéressantes à prendre en compte. Nous avons parlé du Code de l'environnement, mais RTE est soumis en France au Code de l'énergie et il y a une concertation qui va suivre ces débats-là avec les collectivités locales principalement, où nous allons définir plus précisément les fuseaux où pourraient passer les lignes électriques. C'est une autre étape de la concertation et d'échanges avec un public, ici, les collectivités locales concernées.

M. Dieter HOET – Animateur

C'est une réponse, je crois, très circonstanciée à votre question, mais avant de continuer, je vais d'abord donner la parole à la personne qui voulait poser une deuxième question. Veuillez être bref, car on doit encore pouvoir laisser la deuxième partie des personnes poser leur question.

M Luk DURNEZ – Intervenant dans la salle

Je m'appelle Luk DURNEZ de Poperinge. Est-il exact que les EPR2 sont budgétés moins que leur budget et moins élevé parce que l'on s'attend à qu'il soit moins cher que la première génération de générateurs EPR et qu'entre autres, cela vient du fait que les conditions de sécurité doivent suivre uniquement les normes françaises et pas comme pour la première génération où c'étaient les normes françaises et allemandes ? C'est ma première question. J'ai quelques remarques concernant le climat. De plus en plus de scientifiques estiment que les carburants fossiles devraient être complètement arrêtés d'ici 2040 pour ne pas dépasser de trop ce degré et demi alors que l'on compte sur le fait que ces projets n'entreraient en service que d'ici 2040 et que nous avons pu constater avec les projets EPR précédents que les budgets pouvaient facilement être fois 5 ou fois 6 et que la durée est bien plus longue aussi.

M. Dieter HOET – Animateur

C'est peut-être une question pour les collègues d'EDF.

M. Antoine MENAGER – EDF

Je l'ai dit. Dans le « 2 » d'EPR2, il y a les leçons tirées à la fois pour le construire plus vite et plus simplement. Retenez une chose simple, c'est que plus c'est long à construire, plus cela coûte de l'argent. Finalement, quand vous avez 8 000 personnes sur un chantier, si vous faites un an de plus ou deux ans de plus, réalisez ce que c'est, rien que de payer 8 000 personnes pendant un an de plus. Il y a directement un effet « Plus c'est long, plus c'est cher ». Nous avons donc intérêt à maîtriser nos durées de construction et l'effet de série nous aide à maîtriser cela. Vous avez un autre point. EPR2, nous avons aussi tiré les enseignements pour se le rendre plus simple à construire et là, l'autorité de sûreté nucléaire pourra aussi témoigner et l'institut de radioprotection de sûreté nucléaire l'a évalué, c'est-à-dire que ces simplifications n'ont évidemment pas baissé le niveau de sûreté. L'EPR, vous avez raison, c'est une conception francoallemande initialement. Vous savez ce que les Allemands ont décidé sur le nucléaire. N'empêche que c'était francoallemand et cela s'appuie aussi sur des règles communes aux autorités de sûreté nucléaire européennes, WENRA, si vous voulez suivre cela. EPR2 est conforme à ce standard. Par contre, les simplifications apportées pour le construire n'ont absolument pas baissé le niveau de sûreté, au contraire. L'autorité de sûreté nucléaire française et son appui à l'IRSN ont même confirmé que c'était au moins du même niveau EPR2 qu'EPR.

M. Dieter HOET – Animateur

Souhaitez-vous encore dire quelque chose concernant l'aspect des carburants fossiles ?

M. Antoine MENAGER – EDF

Sur le fossile, je partage qu'il faut sortir des énergies fossiles et que le nucléaire, adossé au renouvelable, et aussi des efforts de sobriété et d'efficacité énergétique, est la bonne solution. Si nous sommes d'accord pour sortir des énergies fossiles, je pense que le nucléaire est la bonne solution parce que beaucoup de renouvelables. Il faut quelque chose qui n'ait pas de CO2. Je connais des pays où, pour compenser le renouvelable, il faut beaucoup de gaz. Je pense que c'est mieux qu'il y ait du nucléaire pour compenser et c'est le choix que l'on fait avec EPR2 en France.

M. Dieter HOET – Animateur

Merci. L'étudiant de Lille n'était pas tout à fait satisfait, apparemment. Sinon, y a-t-il encore une autre question ? J'ai encore deux questions dans la salle. Donnons d'abord la parole à d'autres personnes avant de revenir. Veuillez nous donner votre nom et votre question.

Question de la salle

Bonsoir. Merci pour votre venue. Je m'appelle Monsieur VERLINDE de Koksijde. J'aimerais revenir à ce que le Monsieur d'EDF a dit concernant le fait que le nucléaire serait l'avenir pour éliminer, les émissions de CO2. Ma question est la suivante. Ces réacteurs qui sont utilisés actuellement sur base d'énergie nucléaire et qui coûtent des milliards, ne serait-il pas indiqué, ou une partie de ces milliards, de les investir également dans la recherche pour la fusion nucléaire ? C'est ma première question. Deuxièmement, j'ai appris ce soir que Gravelines serait une source d'énergie importante tant pour la France que les autres pays avoisinants et si l'on tient compte de la situation géopolitique actuelle, je suppose que pour certains pays, ce serait une cible idéale pour saboter cette centrale. Cela peut se faire par voie informatique ou de façon plus invasive. Ils peuvent aussi faire tomber une bombe dessus.

M. Dieter HOET – Animateur

Monsieur, est-ce que je peux vous demander d'être court, s'il vous plaît ?

Question de la salle

Les Russes disent qu'ils peuvent envoyer un missile balistique sur Londres dans les 20 minutes. A ce niveau-là, y a-t-il des normes de sécurité ?

M. Dieter HOET – Animateur

Deux questions concernant la fission nucléaire et deuxième question concernant le sabotage potentiel.

M. Antoine MENAGER – EDF

Les réacteurs actuels dont on parle sont basés sur le principe de la fission.

Question de la salle

J'avais la même question. Ce sont donc deux questions en une.

M. Antoine MENAGER – EDF

Vos efforts de recherche sur la fusion sont des efforts des efforts mondiaux dans lesquels la France est engagée, mais j'imagine aussi la Belgique parce que c'est un programme mondial. Il y a un réacteur expérimental en construction dans le sud de la France, mais qui est un projet international pour justement imaginer ces sources d'énergie du futur. Je ne pense pas que cela détourne de l'argent parce qu'il y a des efforts de recherche considérables dans cette voie. Sur la question du risque pour la guerre, clairement, une centrale nucléaire, cela reste un objet civil. Cela n'a pas été conçu, ceux qui l'ont conçu pour la guerre. Par contre, dans les industries civiles, cela fait partie des choses qui ont le plus de surveillance, de contrôle et des lignes de défense déjà au titre de la sûreté nucléaire dont on parlait pour éviter l'accident. Il y a donc des éléments de robustesse considérables. Je vous donne un exemple. Les EPR ou EPR2 tel que l'on parle ont été conçus et prennent en compte la menace terroriste. Ils ont été conçus après le 11 septembre 2001 – New York, les tours jumelles – et ils prennent en compte, dans leur dimensionnement, un avion civil type A380, les plus gros, qui viendrait s'écraser sur la centrale et justement, pour qu'il n'y ait pas de conséquences autour. Quand vous dites qu'un missile va vers une centrale, si on en est là, je pense qu'il y aura d'autres problèmes que si on se met à recevoir des missiles sur nos centrales ou sur les villes. Vous voyez, on est dans une autre situation. Là, ce n'est plus l'opérateur EDF, ce sont les Etats. Malheureusement, je n'ai pas envie non plus de vivre dans ce monde-là, mais là, ce sont les Etats, ce sont les armées qui traitent ces sujets. En tout cas, nos installations sont conçues contre le risque terroriste. Vous avez cité l'informatique. Non, c'est quelque chose qui est évalué par des autorités indépendantes. Il n'y a quasiment aucune connexion des systèmes informatiques avec l'extérieur, les process qui font fonctionner la centrale. C'est une menace qui est vraiment regardée et dans la conception même des systèmes pour qu'il n'y ait pas de possibilités d'y atterrir par l'extérieur.

M. Dieter HOET – Animateur

Merci. Peut-être qu'il y a encore du temps pour une dernière question. S'il n'y a pas d'autres questions, je donnerais brièvement la parole à l'étudiant de Lille pour qu'il revienne sur sa question.

Question de la salle

Merci beaucoup pour la réponse sur l'indépendance de la CNDP. Je voudrais peut-être préciser ma deuxième aux représentants de la RTE et d'EDF. Dans le cadre d'un projet aussi important qui mobilise plusieurs milliards d'euros et sur plusieurs années, comment ce débat public de quelques mois organisé par la CNDP pourrait influencer sur le projet final ? Est-ce qu'il y a des exemples passés de débats publics qui ont fait évoluer les projets et est-ce que plutôt les questions posées ce soir, les questions qui émergent du débat public de ces plusieurs mois, ne sortent pas à quelque chose de déjà défini à des enjeux plus importants notamment financiers ?

M. Luc MARTIN – CNDP

Permettez-moi de préciser. Le débat public va se clôturer à mi-janvier, mais par la suite, l'information du public va se poursuivre en continu jusqu'à l'enquête publique menée par des commissaires enquêteurs. Tout au long de ce dispositif d'autorisation préalable, la CNDP sera présente. Je rappelle qu'elle détient son budget propre, que toutes les opérations que nous menons comme la réunion d'aujourd'hui, sont menées sous notre direction et les dispositions s'imposent aux deux porteurs de projet parce qu'ils ont été validés par la commission nationale. Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais il y a tout un dispositif très complet qui va aller jusqu'à la procédure d'autorisation.

M. Dieter HOET – Animateur

Votre question concerne, en un mot, la sécurité. C'est une question de sécurité ? Apparemment, quelqu'un répond hors micro ou réagit hors micro dans la salle. Monsieur propose de prendre ce sujet pour la deuxième partie du débat. Une autre question concernant les déchets nucléaires. Peut-être qu'il faut d'abord traiter cette question.

Question de la salle

Je m'appelle Dominique BORGONIE. J'ai une question concernant les déchets nucléaires. Ces deux nouvelles centrales vont-elles produire plus ou moins de déchets nucléaires ? Ce n'est pas très clair pour moi. Qu'en est-il des déchets ?

M. Dieter HOET – Animateur

Merci pour cette question très courte.

M. Antoine MENAGER – EDF

Autant l'avantage est qu'il ne produit pas du CO2 comme déchet, il a un inconvénient, c'est qu'il produit des déchets nucléaires. Malgré le recyclage à la fin, il reste quelque chose. C'est vrai. Peut-être un point sans être trop technique. Les réacteurs de type EPR et EPR2 sont du même type de process que les réacteurs exploités en France. Il n'y a pas de spécificité sur le combustible qui est mis dedans et ce sont des déchets générés, ce qui veut dire que les filières de traitement seront les mêmes. Cela veut dire qu'elles existent. Il n'y a pas de nouvelles choses à inventer pour ces déchets. Il faut juste qu'elles rentrent dans les filières de traitement de ces déchets, existantes pour les 57 réacteurs. C'est une agence nationale en France, l'ANDRA, qui gère cela. Tout cela s'insèrera dans ces filières-là. Il n'y a pas de spécificité. Par contre, vous avez raison, cela produit des déchets proportionnellement ramenés au niveau de puissance. Un peu moins, mais c'est quand même du même ordre de grandeur. Cela se rajoute à nos réacteurs. Comme c'est souvent proportionnel à la puissance du réacteur... Je n'ai pas eu l'occasion de le dire. Les réacteurs des EPR2, ce sont 1 670 comparés aux réacteurs actuels de Gravelines qui sont de 900, mais retenez que ce sont les mêmes ordres de grandeur sur les mêmes filières de traitement qui existent déjà pour la France.

M. Dieter HOET – Animateur

Nous allons appeler les personnes suivantes sur le podium. Madame, encore une question ?

M. JeanRaymond WATTIEZ – CNDP

Juste une minute, pas pour faire un débat francofrançais, mais juste pour compléter un tout petit peu la réponse de Luc MARTIN. Sur les résultats sur les débats et les concertations préalables, cela a encore été rappelé par le président de la CNDP tout récemment, on sait qu'environ 60 % des projets soumis à débat ou à concertation sont modifiés. Cela ne veut pas dire qu'ils sont abandonnés, mais ils sont modifiés. Ensuite, sur le débat qui nous concerne aujourd'hui, une information peut-être intéressante, y compris pour vous, public belge. En France, en ce moment, la CNDP conduit une concertation sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, c'est-à-dire que nous demandons au public quelle vision ils ont de la transition énergétique d'ici 2030, d'ici 2050. Il y a donc une concertation sur cette PPE actuellement en France.

M. Dieter HOET – Animateur

D'accord, merci. Madame, votre question concernait quoi en amont ? Cela concerne la sécurité ? Non ? D'accord.

Question de la salle

Je suis journaliste française et je tenais à insister et à rebondir sur cet étudiant, Louison, avec sa question très pertinente et qui pourrait peut-être coller aussi à la Belgique. Est-ce que vous avez des exemples de débats publics qui ont pu peser sur des décisions, la CNDP ? Peut-être qu'il y a un équivalent en Belgique. Nous avons la CNDP en France, mais vous, quel est un peu l'équivalent et est-ce qu'il y a réellement des choses qui ont pu faire évoluer les projets tels que présentés ? Merci Louison d'avoir insisté, mais je réinvite pour lui.

M. Luc MARTIN – CNDP

Oui, 60 % des projets se trouvent modifiés. Il y a même des cas d'abandon de projet. Par exemple, il y avait un projet de mine d'or en Guyane qui est un territoire français et ce projet a été abandonné, même.

M. Dieter HOET – Animateur

Voilà. Passons au thème de la sécurité. Nous reprendrons vos questions à la fin. L'impact que l'on peut avoir en tant que citoyen, vous me dites ? Les gens de la FANC sont ici. Nous allons les présenter et après, vous pourrez reprendre votre question, ça va ? Merci de votre patience. Ici, Madame VARET de la commission locale de l'information. En Belgique, nous n'avons pas cela. Merci. Madame Lut VANDE VELDE qui est là pour l'agence fédérale pour le contrôle nucléaire et là, Monsieur Thibaud MEISGNY qui est l'homologue de l'agence belge, mais pour la France. La quatrième personne, Monsieur, qui êtes-vous ?

M. JeanClaude DELALONDE – ANCCLI

Je suis JeanClaude DELALONDE. Je suis le président national de la fédération qui regroupe les 35 commissions qui ont été mises en place en France auprès de toutes les installations nucléaires de base, les centrales nucléaires, les centres de dépôt des déchets radioactifs, par exemple, et qui ont été mis en place officiellement par un Monsieur que vous connaissez peut-être ici parce qu'il n'était pas loin de chez vous, c'était le maire de Lille, mais qui était premier ministre de la France, Pierre MAUROY qui a donc voulu mettre en place une organisation locale pour suivre le fonctionnement des centrales nucléaires, pour questionner le responsable du fonctionnement de ces centrales nucléaires et obtenir toutes les informations que le public, que les élus, que les syndicalistes, que les personnes dites qualifiées peuvent se poser depuis maintenant 50 ans sur le fonctionnement de ces 57 réacteurs nucléaires puisque la France est le pays le plus nucléarisé au monde par tête d'habitant. Ceci a débuté en 1977 avant 81, avec la centrale nucléaire de Fessenheim qui, lorsqu'elle a été créée, comme beaucoup de centrales nucléaires en France, ont commencé à poser des problèmes soulevés par les écologistes et que le gouvernement français de l'époque a dit « Il faut que l'on organise l'information ». Ceci a été développé et c'est pour cette raison que la fédération que je représente a été créée en l'an 2000, juste après ce qui a été indiqué tout à l'heure, la convention d'Aarhus qui a été signée par 28 pays européens et qui oblige tous les Etats français de pouvoir répondre, les personnes et les structures qui mènent de gros projets comme celui d'aujourd'hui, devant le public. C'est donc la convention d'Aarhus. Nous avons donc été amenés à nous mettre en fédération pour aller dans le sens de cette convention d'Aarhus au niveau local.

M. Dieter HOET – Animateur

L'agence fédérale, la FANC, a prévu une présentation PowerPoint. Je cède maintenant la parole à Lut VANDE VELDE.

Mme Lut VANDE VELDE – FANC (Federal Agency for Nuclear Control)

Bonsoir. Bienvenue à tous. Je m'appelle Lut VANDE VELDE. Je représente l'agence fédérale du contrôle nucléaire. C'est une institution qui vise les règlements vis-à-vis des centrales nucléaires en Belgique. Je n'ai que trois diapos, mais je veux juste vous présenter le cadre de nos activités. Nous avons une mission. Donnez-moi la prochaine diapo, s'il vous plaît. La mission, en tant qu'agence fédérale, nous représentons et nous veillons sur les intérêts du citoyen au niveau de l'irradiation ionique. C'est le contrôle des centrales, des réacteurs nucléaires en Belgique, mais il y a également d'autres responsabilités comme le contrôle des déchets nucléaires sur le terrain, mais également le transport, la sécurisation, les installations médicales comme la radiologie, les vétérinaires, les dentistes et les institutions industrielles parce que beaucoup d'entreprises travaillent avec de l'irradiation et c'est pour cette raison que je viens vous parler aujourd'hui. Je ne suis pas là pour expliquer tout cela en détail, mais nous allons peut-être parler des réacteurs nucléaires. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Nos principales responsabilités, nous allons anticiper la législation au niveau de nouvelles technologies et de nouvelles installations. Nous émettons également les autorisations pour tout ce qui arrive en Belgique. Nous devons réagir à des situations inattendues. Dans le concept d'un réacteur nucléaire, nous essayons d'éviter que des substances sortent, mais on ne peut jamais éviter cela à 100 %. Nous collaborons donc avec le centre national de la crise pour que l'on puisse répondre à ces questions inattendues. Il y a également beaucoup d'échanges sur le plan national, mais également international avec les législateurs français, par exemple. Nous échangeons nos connaissances, mais également nos expériences. Si à Gravelines, il y a un accident ou quoi que ce soit, nous allons parler avec eux. C'est un accord que nous avons avec nos collègues français, mais également hollandais. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Ici, vous voyez notre connexion de nos collègues néerlandais et français. Ce contact est vraiment important. Nos compétences au niveau du contrôle de sécurité des dossiers des exploitants est limitée à tout ce qui se passe en Belgique, les analyses, les contrôles à l'étranger, à Borssele ou aux Pays-Bas. Là, ce sont les législateurs locaux qui s'en occupent. Nous n'allons donc pas nous exprimer au sujet de ces projets. Nous n'allons pas dire si c'est un projet suffisamment sûr ou non, mais nous avons beaucoup de contacts. Depuis le gouvernement belge, nous avons trois représentants qui sont dans la commission locale de Gravelines. Régulièrement, il y a des réunions où nous parlons ouvertement des incidents qui ont eu lieu et quels sont les projets en cours. Tous les deux ou trois mois, il y a des réunions, mais entretemps, il y a des mises à jour aussi. Nous avons beaucoup d'ingénieurs au sein de la FANC, qui organisent des réunions techniques et des échanges avec les collègues de la FANC. Il y a des inspections communes, mais nous échangeons beaucoup de points de vue. Pourquoi ? Parce que cela ne relève plus de notre compétence. Nous sommes compétents pour la Belgique et l'ASN est compétente pour la France. Les projets qui ont été présentés provoquent peut-être beaucoup d'inquiétude, mais le suivi est assuré. S'il y a quelque chose à Gravelines, nous devons être informés très vite, ce qui est déjà le cas, mais il faut également intervenir rapidement. C'est pour cette raison que nous avons le centre de crise nationale qui a des plans et des prévisions concrètes. S'il y a un impact pour la Belgique, nous pourrions immédiatement intervenir. Les décisions pourront être prises. Nous sommes présents lors de ces échanges-là pour voir quelle est l'envergure.

Pour les projets spécifiques, j'ai anticipé moi-même la question. Maintenant, nous avons un débat public. Quelle est la prochaine étape ? Ce sont les demandes d'autorisation, des autorisations environnementales et d'autres encore. Tous les 10 ans, nous évaluons encore une fois les réacteurs. L'Etat belge a eu une question formelle d'émettre un avis au sujet de ce dossier-là. Ce sera publié sur notre site web et par le biais d'un contrat centralisé du gouvernement. C'est donc cette convention d'Espoo dont Monsieur a déjà parlé. C'est au sein du SPF Economie que ce sera remis et ce sera donc envoyé à la FANC. Nous allons donc étudier tout cela. Dans le cadre d'une enquête publique, nous allons nous pencher sur ce document et nous allons émettre un avis qui ne dépasse pas nos compétences, des impacts radiologiques éventuels pour la Belgique. Ce sera publié sur notre site web. S'il y a des questions, toutes les réponses et les informations se trouveront également sur le même site web. Nous l'avons fait récemment pour Borssele, mais quand il y a une demande formelle, ce sera donc également publié sur notre site web. Merci beaucoup.

M. Dieter HOET – Animateur

Votre collègue en France, Monsieur MEISGNY ?

M. Thibaud MEISGNY – ASN

Merci. Bonsoir à tous et merci aux autorités belges de nous accueillir chez vous. Je pense que tout a déjà été dit finalement sur qui nous sommes, puisque ce qu'il faut retenir, c'est que le contrôle de la sûreté nucléaire, c'est quelque chose d'international et que la plupart des normes qui nous sont applicables et qui définissent l'organisation de la sûreté sont finalement les mêmes qui s'appliquent en France. Nous deux régulateurs, nous participons ensemble à la coopération internationale à travers WENRA que nous avons déjà évoquée plus tôt et l'AIEA aussi au niveau international.

Qui nous sommes, ASN ? Nous sommes l'équivalent français de la FANC. L'Autorité de la Sûreté Nucléaire est une autorité indépendante qui a le même statut que la CNDP qui organise la réunion de ce soir. Son rôle est d'être le garant de la confiance dans la sûreté nucléaire en France. Pour cela, il faut forcément une indépendance, mais il faut aussi être transparent et impliquer le public. C'est ce que Monsieur DELALONDE a commencé à évoquer et que nous allons continuer à discuter dans cette table ronde. Si je suis ici ce soir, c'est parce que je représente non seulement l'ASN, mais aussi la division de Lille de l'ASN puisque pour assurer ce contrôle au quotidien, nous avons des équipes partout en France, dans les différentes régions, qui sont plus près des installations nucléaires et qui assurent le contrôle aussi bien des réacteurs que de toutes les activités médicales et industrielles qui utilisent des rayonnements ionisants et des technologies nucléaires.

A Lille, nous sommes 19 agents et nous menons des inspections tous les ans, régulièrement. L'année dernière, en 2023, cela représentait 94 inspections dont certaines ont été menées avec la participation de nos collègues de la FANC en tant qu'observateurs. Sur ces 94 inspections, 37 ont eu lieu à la

centrale de Gravelines qui est un objet très particulier et qui est le centre de notre attention pour ce qui est de la sûreté nucléaire. Je ne vais pas m'étendre plus que cela Je vais laisser les questions venir. Retenez vraiment ces principes d'indépendance et de transparence.

M. JeanClaude DELALONDE – ANCCLI

Nous allons passer peut-être le diapo ?

M. Dieter HOET – Animateur

Pouvons-nous commencer le diaporama, s'il vous plaît ? Il n'y a pas de diapo ?

M. JeanClaude DELALONDE – ANCCLI

Sinon, je vais le commenter. Je l'ai sous les yeux et ce sera plus facile pour moi. En complément de ce que j'ai dit tout à l'heure, les 35 commissions locales d'information qui existent sur le territoire existent depuis maintenant 1981. Cela fait donc 43 ans. Elles ont été institutionnalisées en France par le gouvernement, par une loi en 2006. C'est ce que l'on appelle la loi sur la transparence nucléaire. La France, qui est le pays le plus nucléarisé au monde, est le seul pays sur la planète qui a mis en place ces commissions locales d'information. Ces commissions sont composées d'élus politiques. Elles sont composées, sur le plan local, pour 50 %, ce sont les élus, maires, conseillers départementaux, généraux, députés, dans un rayon de 20 kilomètres autour de la centrale nucléaire. Elles sont composées ensuite de trois autres collèges. Elles étaient composées de trois autres collèges jusqu'à il y a maintenant trois ans. Ces trois collèges, ce sont des associations de défense de l'environnement, principalement des écologistes antinucléaires. Un autre collège, ce sont les syndicats qui travaillent dans les centrales nucléaires ou dans les centres de stockage, et le quatrième collège, c'est celui des personnes qualifiées, qui représentent surtout le monde économique ou des gens qui ont une certaine connaissance par rapport au nucléaire. Depuis trois ans, en application de souhaits que l'association que je représente au niveau national, je représente au niveau national, mais j'étais président de la commission de Gravelines et j'étais moi-même maire de la commune à côté de Gravelines pendant 18 ans, qui s'appelle Loon-Plage. Je fais partie maintenant des personnes qualifiées. Je suis passé des élus aux personnes dites qualifiées.

Depuis trois ans, nous avons milité, enfin, nous avons milité pendant 15 ans. A partir du moment où nous avons considéré quand même après Aarhus qu'un accident nucléaire peut arriver. Il y a quand même eu Fukushima et avant Aarhus, il y a eu Tchernobyl, que le nuage nucléaire ne s'arrêtait pas à la frontière de l'Ukraine ni à la frontière française par rapport à la Belgique. La sûreté, c'est notre bien commun à tous. Il dépasse les frontières. Comme nous avons des installations nucléaires en France qui sont aussi proches des frontières, Gravelines, mais il y en a d'autres, il y a le Bugey et il y a par rapport à la Suisse et par rapport à l'Allemagne, il y a Cattenom, il y a Fessenheim. Nous avons considéré et nous avons réussi à faire comprendre à nos gouvernements et avec l'aide de nos députés des parlements qu'il était indispensable d'ajouter un cinquième collège dans la commission locale. Vous l'avez dit, il y a maintenant dans cette commission, à Gravelines, six commissions locales qui sont transfrontalières. Il y a des Belges. Vous avez des représentants qui siègent au même titre que moi dans la CLI et qui ont les mêmes droits et devoirs que moi en acceptant de siéger. Ils ont été désignés pas n'importe comment, mais par un accord entre le gouvernement français et les ministères concernés en Belgique au niveau des ministres des Affaires étrangères. Vos représentants sont désignés par le gouvernement belge et siègent dans notre structure.

A partir de là, nous avons pour mission d'informer le public le mieux possible. Pour bien informer le public, il faut que l'on dispose de toutes les informations. En cela, les CLI sont parfois un peu le poil à gratter par rapport à EDF, par rapport... Pardon ? Oui, je te le passe. A partir de là, nous sommes le poil à gratter et nos missions, ce sont des membres de la CLI qui s'en occupent. C'est donc ma collègue ici qui va vous parler des missions au niveau local.

Mme Edith VARET – CLI Gravelines

J'ai eu très peur parce que je pensais qu'il allait tout dire. Bonsoir à tous. Désolée de ne pas pouvoir parler votre langue. Je m'appelle Edith VARET et je suis la présidente de la commission sûreté des populations. Pas de la CLI complète. Le président de la CLI s'appelle Paul CHRISTOPHE et pour l'instant, il est toujours ministre. Je ne sais pas jusqu'à quand, mais il est toujours ministre des Affaires sociales en France. Dans cette CLI, il y a trois commissions. Il y a la commission technique qui, elle, est présidée par un ancien dirigeant d'ArcelorMittal, du monde économique, la commission Sûreté des populations que j'ai l'honneur de diriger, et moi, je suis une élue régionale. C'est donc un peu le monde politique qui est représenté, et puis, il y a le groupe de travail Sûreté qui, lui, est présidé par un ancien de la centrale nucléaire, Francis ADRIANSEN. Nous avons, dans ma commission, celle que je préside, celle de la Sûreté des populations, je peux vous donner quelques exemples. Vous avez eu la composition, évidemment, des 5 collèges. Nous avons, à chaque fois, comme dit JeanClaude, le poil à gratter des écologistes, mais c'est très utile puisqu'ils sont là aussi pour nous rappeler nos missions. Par exemple, en 2021, nous avons rencontré la force d'action rapide du nucléaire qui a été mise en place après Fukushima et qui peut intervenir en moins de 24 heures. Nous avons aussi rencontré le

peloton spécialisé de protection de gendarmerie et cela a rapport avec l'une des questions qui a été posée sur tout ce qui était éventuellement une attaque de la centrale nucléaire et qui protège des actions de haute intensité contre les centrales nucléaires. Ici, en 2024, nous venons d'avoir une réunion il y a peu de temps où nous avons parlé du bilan de la radioactivité ambiante et du rapport environnemental de la centrale nucléaire de Gravelines. Nous sommes donc heureux d'avoir des représentants belges qui sont Monsieur Hans DENEFF, Madame Anne MARTENS et Madame VANDE VELDE qui viennent régulièrement, d'ailleurs, je pense. Lors de la journée du 31 mai dernier, en plus de la visite de la centrale nucléaire, il y a eu une présentation de la commission locale d'information, son fonctionnement, et une rencontre avec les différents acteurs EDF, ASN, conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais. C'est, je pense, une action citoyenne et normale. Les habitants, les citoyens, le monde économique doivent savoir ce qui se passe. Nous avons beaucoup parlé de transparence, mais je pense qu'en effet, il est utile qu'une commission locale d'information soit présente pour les habitants. Les représentants des associations sont très fidèles à ces réunions et ont souvent des questions très pertinentes. Si vous avez l'occasion, je ne sais pas si vous en avez une, de commission locale d'information sur le nucléaire en Belgique, mais je pense que ce serait très utile que vous en ayez une pour pouvoir justement avoir les informations en temps et en heure.

Nos missions, c'est surtout la sensibilisation, sensibilisation au nucléaire et au risque radiologique au niveau des écoles, des universités et du grand public. C'est aussi l'information, la concertation sur les diverses thématiques de sûreté, radioprotection et environnement. En parlant d'environnement, j'ai aussi une double casquette. Je suis présidente du Conservatoire national botanique de Bailleul. Je m'intéresse aussi beaucoup à l'environnement. Nous avons aussi pour fonction de suivre le CNPE, son activité, son actualité, ses travaux, ses événements significatifs, y compris quand il y a des problèmes ou des petits incidents dans la centrale. Aussi l'expertise. Nous sommes aussi en droit de demander des lancements d'expertise indépendante pour une surveillance, par exemple, radio écologique. Voilà un petit peu nos missions. Je pense que j'ai fait le tour. Je vais repasser la parole.

M. JeanClaude DELALONDE – ANCCLI

Par rapport à ce qui est dit au niveau local, comme cela a été expliqué au niveau des centrales nucléaires, elles sont organisées sur un mode générique en France pour les anciennes, puisqu'il y a 19 centrales nucléaires qui sont sur ce que l'on appelle le palier 900. Pour essayer d'avoir du poids et un impact au niveau national par rapport à EDF qui couvre toutes ces centrales, par l'association que je préside au niveau national, nous mettons en place, nous faisons remonter des CLI vers le national, vers l'ANCCLI que je préside, tous les problèmes qui sont posés pour être l'interface avec le gouvernement, avec EDF, avec la CNDP, puisque nous avons également des relations permanentes avec la CNDP qui intervient ici pendant quelques mois, mais qui va suivre le projet. Ensuite, au niveau local, la CLI aura un rôle beaucoup plus présent, permanent et décisif pour tous les problèmes qui pourraient survenir. Il est nécessaire qu'au niveau national, notre rôle est d'informer et également de faire passer des messages auprès du gouvernement. A l'instar de la CNDP, nous faisons passer des messages, et quelquefois, le gouvernement nous écoute quand même.

M. Dieter HOET – Animateur

Merci pour ces explications. Nous avons encore un petit quart d'heure pour des questions. Il y a des bourgmestres présents dans la salle qui doivent se rendre au conseil des pompiers. Y a-t-il des questions spécifiques à poser à nos représentants ? Vous n'êtes pas bourgmestre, vous ne devez pas partir pour cette réunion. Cela, je le sais, donc, priorité aux bourgmestres. Y a-t-il d'autres personnes qui ont des questions avant que l'on prenne vos questions ? Y a-t-il encore d'autres personnes dans la salle qui ont une question en particulier ? Herman ?

Question de la salle

Bonsoir. Herman LODEWYCKX. Je suis encore membre du conseil provincial jusqu'à la fin de la semaine. J'ai une question pour Madame VANDE VELDE du FANC. A Anvers, il y a eu un incident, à Doel, avec un robinet d'huile ou je ne sais plus très bien quoi. Ce ne s'était pas autorisé. Apparemment, nous n'avons jamais trouvé ce qui s'était passé réellement. Pour moi, c'est un peu effrayant que nous ne savons toujours pas, par rapport à cet incident, ce qui s'est passé exactement, à moins que vous puissiez me l'expliquer. Cela donne lieu à un problème suivant, à savoir que nous avons parlé de sécurité et, par exemple, des avions qui pourraient percuter la centrale, des problèmes informatiques. Ma préoccupation, et apparemment, on l'a vu dans les journaux aujourd'hui aussi en Ukraine, on voit comment on peut saboter les choses sur une longue durée. Ce n'est pas un sabotage percutant dès le début, mais un sabotage qui se distille dans le temps. L'incident de Doel à Anvers, par exemple, me semble quelque chose de compliqué. Quelle est votre réaction ?

Mme Lut VANDE VELDE – FANC

Oui, effectivement, il y a dix ans, à Doel, il y a eu un incident dû à une action de sabotage. Il y a eu une enquête par les instances de justice. Cette enquête a été clôturée sans conséquences, car nous

n'avons jamais trouvé les auteurs. Ce n'est pas à nous, c'est à la justice de le faire, et ce n'est pas à nous, la FANC. Avec l'exploitant, nous avons regardé pour trouver des mesures supplémentaires de sécurité pour qu'un tel incident, à l'avenir, ne puisse plus se reproduire. Nous l'avons fait. Ces mesures ont été très vite prises après l'incident et sont rentrées en vigueur. Elles sont toujours d'application. Ces mesures. Maintenant, avec d'autres régulateurs internationaux, on est en train de voir et on est en train d'élaborer des règles pour qu'au niveau mondial, on puisse déterminer des règles qui pourraient être d'application partout afin d'éviter au maximum de tels incidents. Je peux difficilement vous parler de cette enquête, vu que ce n'était pas entre nos mains.

M. Dieter HOET – Animateur

Monsieur, parlez dans le micro, s'il vous plaît. C'est pour qu'il y ait de la traduction, Monsieur. Dans la salle, il faut que l'on vous comprenne. Oui, je m'y adresse, Madame. Votre nom ?

Question de la salle

Chris DEDRIE. Est-ce que vous suggérez un monitoring plus sévère du personnel ?

Mme Lut VANDE VELDE – FANC

Oui, il y a différentes mesures. Pour votre information, le monitoring sera toujours effectué et ce sera fait encore plus à fond, mais il y a également le principe des quatre yeux. Quelques tâches et quelques sensibilités. Là, il y a toujours deux personnes. Quelqu'un qui effectue le travail et l'autre qui regarde, mais pour les autres mesures, je ne saurais vous en dire plus.

M. Dieter HOET – Animateur

D'autres questions ? Oui, au fond de la salle. Votre nom, s'il vous plaît.

M. Jean-Pierre MOUTON – Intervenant dans la salle

J'ai deux questions. Les communes voisines, est-ce qu'elles auront une compensation ? Elles se trouvent dans une zone à risque en fin de compte. Une deuxième question. Combien de fois est-ce que les communes voisines ont été averties des petites mesures qui seraient prises ? Le fait de rester dehors pendant quelques heures, par exemple, parce qu'il y avait un incident. En tant que commune voisine, je veux dire une commune à proximité en Belgique. Les habitants de Avekapelle, par exemple, à 28 kilomètres de Dunkerque, et Oost-Cappel ont une partie flamande et une partie francophone. Les habitants francophones ont eu une lettre, mais les Belges n'ont pas eu cette lettre.

M. Dieter HOET – Animateur

Qui voudrait répondre à cette question ? La lettre était de qui ? Je ne l'ai pas vue. C'est quelque chose que l'on dit.

M. Jean-Pierre MOUTON – Intervenant dans la salle

Les habitants néerlandophones l'ont dit. Les voisins auraient eu une telle lettre, mais eux, non.

M. Dieter HOET – Animateur

Les orateurs ne connaissent pas ce phénomène, mais peut-être la première question, donc la compensation financière, vous en savez plus ?

M. JeanClaude DELALONDE – ANCCLI

Compensation financière dans le cadre d'un fonctionnement normal ou dans le cadre d'un accident nucléaire, s'il survenait ?

M. Dieter HOET – Animateur

Non, dans le cadre normal.

M. JeanClaude DELALONDE – ANCCLI

Dans le cadre normal, les entreprises belges qui exercent sur le territoire ne donnent pas de compensation à la France, à ma connaissance, et les entreprises françaises ne donnent pas de compensation à la Belgique, à ma connaissance. On est là sur une entreprise à risque, oui, mais tant que le risque n'est pas survenu, la question est difficile à résoudre. Par contre, ce que l'on peut voir dans les pays où il y a eu des accidents nucléaires, en Ukraine ou au Japon, dès l'instant où cela a dépassé les frontières, la question peut se poser, mais je n'ai pas, à ma connaissance, dans une réflexion rapide, qu'il y a eu des problèmes de compensation qui ont été posés par rapport à Tchernobyl, à Fukushima ou à Three Mile Island aux EtatsUnis. La question mérite d'être posée, mais à ce moment-là, dans quel rayon ? Est-ce que ce sont pour des communes à 30 kilomètres ? A 40 kilomètres ? A 100 kilomètres ? Ce que l'on sait, c'est que l'accident de Fukushima a eu des conséquences sur un périmètre d'environ 100 kilomètres. C'est pour cette raison qu'en France, on pense qu'il faut avoir une réflexion au-delà du périmètre de l'usine. Nous avons obtenu en France, il y a maintenant six ans, que le périmètre, le PPI, cela s'appelle comme cela, le plan sur lequel on doit

être organisé, informé, donner de la documentation, parler avec les maires et avec le public, c'est à 20 kilomètres. 20 kilomètres autour de Gravelines, c'est jusqu'à Calais, du côté français, et jusqu'à Dunkerque, et non pas BrayDunes ni La Panne. Nous sommes dans un rayon de 20 kilomètres, mais il faut que l'on réfléchisse au-delà. C'est pour cette raison que nous avons obtenu qu'il y ait des Belges qui assistent à nos commissions pour faire remonter leurs préoccupations au niveau local et par le niveau des CLI au niveau national pour faire avancer les choses. Votre question, je n'en ai pas la réponse, mais elle est intéressante. Merci.

M. Dieter HOET – Animateur

Je crois que c'est une réponse à la première partie de votre question, « Est-ce qu'il y a une compensation financière ? » mais il n'y en a pas. Une compensation générale. Les orateurs ne la connaissent pas. Ici, deux questions, oui. Là-bas. Stefaan ?

Question de la salle

Mon nom est Stefaan KEMPYNCK. En tant que journaliste, en 1995, j'ai travaillé pour un journal local et j'ai écrit au sujet des réacteurs nucléaires à Gravelines. On mettait l'accent sur les tablettes d'iode en tant que protection contre l'irradiation ionisante. Est-ce que quelqu'un, l'un des orateurs pourrait m'expliquer, parce que cela fait longtemps, quelles sont les connaissances à ce sujet ? Quelle est l'importance de ces tablettes ? Quel est leur taux de protection ? Quid de la répartition parmi les citoyens de nos jours ?

M. Dieter HOET – Animateur

Lut, c'est peut-être une question pour vous ou pour votre partenaire français.

M. Thibaud MEISGNY – ASN

Je vais commencer par vous expliquer ce que sont ces comprimés d'iode et à quoi ils servent. Lors d'une situation accidentelle sur un réacteur nucléaire, il peut y avoir des éléments radioactifs qui sont émis dans l'environnement. Parmi ces éléments, il y en a un qui est l'iode radioactif, l'iode 131. La particularité de cet élément, c'est que quand il rentre dans notre corps, il va se fixer sur la thyroïde qui est un organe que nous avons tous dans la gorge, et émettre ses rayonnements directement au plus près de la thyroïde. Il a été montré que quand on est exposé à de l'iode, nous avons un risque assez élevé de cancer de la thyroïde qui peut arriver à cause de cet iode. Le principe des comprimés d'iode stable, ce sont des pastilles que nous prenons sur ordre des autorités. Il faut les prendre au bon moment. Au moment où nous les prenons, elles contiennent de l'iode. Cet iode va saturer la thyroïde en iode, ce qui va l'empêcher d'absorber l'iode radioactif si jamais on est en contact avec cet élément. Le principe, c'est que c'est une protection temporaire sur quelques heures qui permet de protéger la population, le temps de prendre des mesures supplémentaires derrière que sont notamment l'évacuation. Je vais laisser la parole à mes collègues sur la distribution.

Mme Edith VARET – CLI Gravelines

Nous avons plusieurs campagnes de distribution en France, et récemment, nous allons d'ailleurs en faire une bientôt, il me semble. On peut trouver ces comprimés d'iode dans les pharmacies qui sont situées à 10 kilomètres autour de la centrale et ceux qui habitent jusqu'à 20 kilomètres peuvent aller en chercher aussi dans ces pharmacies-là. Ces comprimés sont fournis par l'Etat et ils sont gratuits. Chacun peut aller les chercher quand il le désire. Je pense que c'est la campagne d'information, et nous avons encore à travailler là-dessus, je pense. Nous devons travailler sur la communication de cette campagne d'information pour que les gens aillent chercher ces comprimés dans les pharmacies qui les possèdent.

Mme Lut VANDE VELDE – FANC

Oui, c'est le cas français. En Belgique, c'est également le centre de crise du gouvernement fédéral qui organise de telles campagnes. Cette année-ci, il y en avait encore une. Chaque Belge peut aller auprès d'une pharmacie et il pourra s'approprier des comprimés gratuitement. Le centre de crise belge va donc vous dire quand vous devez les prendre, mais c'est un message qui s'adresse principal aux femmes enceintes et à ceux âgés de plus de 40 ans. C'est ce qui est le plus efficace, mais on peut les acheter dans... On peut donc les trouver dans les pharmacies. Le message n'est pas que tous ceux âgés de 40 ans peuvent mourir. Non, c'est que nous avons une résistance naturelle.

M. Dieter HOET – Animateur

Est-ce qu'il y a d'autres questions encore ? Non ? Une autre question ? Votre nom et parlez dans le micro, s'il vous plaît.

Question de la salle

Johan CREVITS. J'avais une question technique. Il y a peu de questions techniques qui sont posées aujourd'hui, mais en Flandre occidentale, ce sont les canalisations souterraines de Ventilus. Quid de la France ? Quelle est la situation vis-à-vis de ces canalisations souterraines ? C'est beaucoup plus

cher, mais c'est beaucoup plus sûr, quand on regarde la menace que présente la Russie, par exemple, ou également au niveau radiologique. A quel point est-ce que la technologie est déjà suffisamment peaufinée pour que nous le fassions avec différents pays et pour que l'on mutualise l'effort ?

M. JeanClaude DELALONDE – ANCCLI

Je ne suis pas sûr que nous ayons compris la traduction de votre question. La question n'est pas comprise.

M. Dieter HOET – Animateur

Ils n'ont pas compris la question ?

Mme Lut VANDE VELDE – FANC

C'était plutôt où en est la France à enfouir les lignes haute tension, tenant compte du fait que le risque d'attentat augmente. Où en êtes-vous ? Est-ce que vous l'avez envisagé ?

M. François MAILLARD – RTE

Je vais répondre sur la question. En France, nous avons 100 000 kilomètres de lignes électriques. Nous avons environ 3 000 à 4 000 kilomètres de lignes qui sont souterraines. Le reste, ce sont des lignes aériennes. Les contraintes sur les lignes électriques, elles sont liées d'une part à la puissance et d'une part à la distance. Plus les lignes transportent beaucoup d'énergie et sont éloignées des producteurs ou des consommateurs d'électricité, plus nous aurons des difficultés techniques à enterrer. Ensuite, il y a une problématique de coût. Selon le niveau de tension, on est entre 3 à 5 fois plus cher sur des lignes souterraines. Nous avons aussi impact aussi environnemental. C'est sûr que des lignes électriques sur des pylônes, ce n'est pas obligatoirement ce qu'il y a de plus beau, mais il faut avoir en tête qu'une ligne à très haute tension, en souterrain, c'est plusieurs câbles et cela peut prendre une emprise de 25 mètres dans le sol. Cela a des impacts environnementaux aussi importants. Il n'y a pas de règle strictement définie. Cela dépend de chaque cas.

M. Dieter HOET – Animateur

Merci. Aujourd'hui, on parle de Gravelines, mais, en tout cas, c'était une question intéressante à soumettre à nos partenaires français. Y a-t-il d'autres questions ? Derrière, apparemment. Attendez, Monsieur, pour le micro. Vraiment, tout le monde doit pouvoir prendre la parole. Monsieur, sans micro, vous ne pouvez pas poser de questions. Est-ce que monsieur veut bien utiliser le micro, s'il vous plaît ? Vous pouvez poser votre question et vous présenter.

Question de la salle

Je m'appelle Patrick GIELIS de Koksijde.

M. Dieter HOET – Animateur

Nous voulons essayer de donner la parole à plein de personnes. Vous aurez l'occasion de poser votre question. Merci pour votre patience.

Question de la salle

Patrick GIELIS de Koksijde. Je voulais poser une question à l'un des représentants sur le podium. Par rapport aux centrales qui sont déjà existantes à Gravelines et les deux qui vont se rajouter, elles vont constamment, jour et nuit, décharger les radioisotopes en mer et également dans l'air. Le Westhoek est souvent soumis à des vents d'ouest et de sud-est, donc tout cela vient vers nous. Est-ce que quelqu'un peut nous donner des explications à ce sujet ? Peut-être aussi l'impact pour les pêcheurs, histoire de ne pas avoir des poissons qui émettent de la lumière d'ici quelques années.

M. Dieter HOET – Animateur

Notre collègue de l'ASN va répondre.

M. Thibaud MEISGNY – ASN

Peut-être qu'EDF pourra compléter ensuite. Le principe, c'est que l'exploitant d'une centrale nucléaire vérifie en permanence, dans l'environnement, les rejets qui sont émis par la centrale et s'assurer qu'ils sont conformes à la réglementation qui impose des seuils très bas, de manière à ce qu'il n'y ait pas de conséquences sur la santé et sur l'environnement. Il y a aussi, effectivement, un contrôle indépendant qui est fait par des associations qui permettent de confirmer ces résultats et la CLI en discute régulièrement.

Mme Edith VARET – CLI Gravelines

Nous discutons régulièrement avec l'ACRO qui est l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest. C'est un laboratoire indépendant d'analyse de la radioactivité. Ce laboratoire surveille les niveaux de radioactivité dans l'environnement marin et terrestre. Par exemple, le suivi de

trois sites marins pour évaluer le marquage de l'environnement littoral par les effluents radioactifs liquides ou l'analyse d'échantillons du domaine terrestre couvert végétal ou sol de la région de Gravelines pour évaluer le marquage de l'environnement terrestre par les effluents radioactifs atmosphériques. Il y a aussi l'analyse des produits alimentaires. Vous avez parlé des poissons et vous avez eu raison, donc les légumes du jardin pour qu'ils ne soient pas phosphorescents, les poissons qui ne sont pas des poissons-lunes et tous ces éléments, tous ces produits qui sont cultivés ou qui sont pêchés localement.

M. Dieter HOET – Animateur

Merci.

M. Antoine MENAGER – EDF

Finalement, l'essentiel a été dit. Je réinsiste, transparence. Chaque mois, c'est publié pour la centrale, mais pour toutes les centrales françaises. C'est sur internet. N'importe qui peut aller consulter ces rejets et évidemment, ils sont dans les normes qui nous sont fixées. De toute façon, ils sont contrôlés de façon indépendante par l'ASN. Pour terminer, sur les poissons, vous savez qu'à Gravelines, il y a l'un des plus grands centres d'élevage de poissons grâce aux eaux chaudes de la centrale, des bars et des dorades. Peut-être que vous en mangez quand vous les achetez et ils ne sont pas fluorescents.

M. Dieter HOET – Animateur

Nous allons donner l'occasion à Monsieur, devant, de poser encore une question. De préférence, soyez brefs.

Question de la salle

J'ai une question pour la personne de l'ASN. Comment, à l'heure actuelle, car j'ai cru comprendre qu'il y a une affaire, un procès de l'ASN contre Flamanville, apparemment. La première question, est-ce qu'il y a un résultat de cette affaire ? Deuxième question, ou plutôt un conseil à donner, ce serait bien qu'il y ait une organisation critique qui soit également sur le podium et qui puisse aussi donner son avis. Par exemple, j'ai pu lire dans un rapport de Greenpeace France, un rapport très circonstancié sur Gravelines qui comporte des éléments dont on n'a pas entendu parler ici. Ce serait une bonne chose d'entendre les deux sons de cloche alors que maintenant, on est plutôt en train d'écouter les organisations non critiques. Le troisième élément concerne les coûts sur Hinkley Point, l'effet couplé. Je ne comprends pas très bien l'argument d'EDF vu qu'ils les construisent eux-mêmes. La centrale d'Hinkley Point est même plus chère que la centrale en Finlande, la première qui a été construite. Deux ont été également construites en Chine.

M. Dieter HOET – Animateur

Oui, mais nous avons déjà posé des questions sur le financier.

Question de la salle

Oui, mais j'avais aussi levé la main à ce moment-là, car je voulais déjà parler de cela. Je ne comprends pas très bien comment, vis-à-vis du public, on veut essayer de faire croire ou de faire passer le message que c'est un prix réaliste et que le prix donné de cette nouvelle construction est réaliste. Nous avons l'impression que le prix est moins élevé alors que c'est déjà très élevé, mais on veut essayer de faire croire que c'est moins élevé que prévu ou que budgété, tout cela pour pouvoir démarrer. C'est le cas avec tous les grands projets, mais bon.

M. Dieter HOET – Animateur

Prenons d'abord peut-être la deuxième question. Deuxième question ?

M. JeanClaude DELALONDE – ANCCLI

En ce qui concerne le fait qu'ici, il n'y ait pas de représentants antinucléaires, c'est ce que j'ai cru comprendre, au niveau de nos organisations, et j'insiste bien, au niveau notamment de la CLI de Gravelines et au niveau de l'ANCCLI, un quart des personnes qui siègent dans nos organisations sont des personnes qui sont des représentants d'associations de défense de l'environnement. Je vais les citer, Sortir du nucléaire, Greenpeace et l'ADELFA. Sur la fédération nationale que je préside depuis 20 ans où il y a Greenpeace et Sortir du nucléaire, comment est-ce que vous pensez qu'il soit possible... Nous ne prenons pas de décision. Nous prenons des orientations. Les orientations que l'on prend depuis 20 ans – et je préside depuis 20 ans – ont toujours été prises à l'unanimité avec Greenpeace et avec Sortir du nucléaire. Pourtant, ils sont contre le nucléaire, mais il n'y a qu'une chose qui nous intéresse, c'est la sûreté. La sûreté nucléaire, c'est notre bien commun. La sûreté du nucléaire, que l'on soit pour ou contre le nucléaire, nous sommes tous d'accord pour exiger d'EDF, pour exiger de RTE, qu'ils nous prouvent que tout est fait pour que la sûreté soit présente. A partir de là, nous sommes des légitimistes. Il y a des gouvernements en France qui se sont succédé et qui ont décidé de maintenir le nucléaire. Il y a quelques années, on devait le supprimer. Nous sommes des

légitimistes, mais que l'on décide de maintenir, de stopper ou de développer le nucléaire, dans nos organisations indépendantes, avec les anti-nucléaires et avec les pro-nucléaires, nous sommes tous unanimes pour dire et pour exiger que notre sûreté n'a pas de prix. Si nos gouvernements décident de faire des installations extrêmement onéreuses, c'est leur responsabilité. Nous serons critiques en phase finale, notamment personnellement, au titre de la Fédération que je représente, parce qu'effectivement, si tout est fait et qu'ensuite, c'est le consommateur qui doit payer, il faut aussi pouvoir dire, et je l'ai dit à un débat public récemment, il faut aussi pouvoir dire avant aux consommateurs à quoi nous allons arriver. C'est cela, la transparence. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas encore là.

Monsieur MENAGER l'a dit. Aujourd'hui, nous sommes en train d'étudier, de négocier. Le plan du nucléaire n'est pas encore financé. Il est prévu un accord entre le gouvernement français et EDF, normalement d'ici la fin de l'année si j'ai bien compris, début de l'année prochaine, mais pour l'instant, tous les chiffres qui sortent, et je vais reprendre ce qu'avait dit un ministre français récemment, Monsieur LESCURE – il n'est plus ministre, mais il est encore député – que quand on aura les prix définitifs, on en parlera. Dans le débat, je pense que cela viendra. Si on dit aux Français « Le prix de l'énergie nucléaire, à cause de cela, s'est multiplié par 5, 6 ou 7 au niveau de votre facture », il y aura peut-être des remous, mais si la sûreté nucléaire est là, c'est notre combat. Je pense que l'on est tous d'accord, vous en Belgique, nous en France, et au niveau européen.

M. Dieter HOET – Animateur

Merci. Est-ce qu'EDF peut encore répondre là-dessus ? Un micro, s'il vous plaît.

M. Antoine MENAGER – EDF

Extrêmement court. Aujourd'hui, en France, il y a 70 % de l'électricité qui vient du nucléaire, des 57 réacteurs. Là, ce que je vous livre, c'est Eurostat, c'est l'organisme européen des statistiques. Les prix que paie chaque consommateur dans chaque pays européen. France, 0,22 centime d'euro par kilowattheure. Moyenne de l'Europe, 0,29. Belgique, puisque nous sommes en Belgique ce soir, 0,43.

M. Dieter HOET – Animateur

Merci. Encore une réaction.

Question de la salle

Une question que je voulais poser à l'ASN au sujet de Flamanville, mais je n'ai pas réussi à identifier, dans votre question, de quelle affaire il s'agit. Si vous pouvez apporter des éléments supplémentaires, s'il vous plaît.

Question de la salle

J'ai lu qu'il y avait une plainte, apparemment, qui émanait de l'ASN, concernant une série d'irrégularités au sujet de Flamanville. Je crois des pompes, je ne suis pas sûre. En tout cas, des conduites. Il y aurait une question de fraude aussi.

M. Thibaud MEISGNY – ASN

Il y a eu, au cours de la construction de Flamanville, la détection d'irrégularités chez l'un des fournisseurs d'EDF pour ce qui concerne une série d'équipements sous pression, c'est-à-dire des cuves et des tuyaux, qui ont été produits pour l'EPR de Flamanville et pour d'autres centrales. Forcément, dès que cette irrégularité a été détectée, il y a eu une enquête, aussi bien par l'ASN sur les aspects de sûreté, mais aussi par la justice puisqu'il s'agit de fraude. C'est donc de cela qu'il s'agit.

Pour ce qui concerne la sûreté des réacteurs, les évaluations ont été faites à partir de ce que nous avons pu identifier sur les pièces, à savoir quelles sont vraiment leurs caractéristiques réelles et quel impact cela aura sur la sûreté. Ces études ont été faites par EDF. Elles ont été analysées par l'IRSN, qui est notre appui technique. L'ASN a pu rendre un avis sur les équipements concernés. Par exemple, pour la cuve de l'EPR de Flamanville, l'ASN a imposé des prescriptions particulières sur le fait de devoir changer le couvercle de cuve plus tôt. Cela, nous l'avons fait contre l'avis initial d'EDF et nous l'avons imposé parce que nous considérons que ces irrégularités étaient de nature à impacter la sûreté. Pour répondre à votre question, c'est de cela qu'il s'agit. Il y a eu une fraude, il y a eu une enquête et derrière, l'ASN a imposé à EDF des mesures qui permettent de garantir le niveau de sûreté nécessaire. C'est encore en justice, oui.

M. Dieter HOET – Animateur

Encore une dernière question. Je donne la parole à la dernière question.

Question de la salle

J'ai encore une question pour la représentante de la FANC. Peut-être les éléments les plus intéressants. Il a été dit que dans la zone, il y avait... Quand nous avons, par exemple, on rajoute

deux centrales à la capacité existante, n'êtes-vous pas préoccupé par un effet d'aspiration vis-à-vis de ce type d'entreprise ?

M. Dieter HOET – Animateur

C'est une question de sécurité. C'est une question pour la FANC et une question pour nos amis français. Tout d'abord, Lut peut-être.

Mme Lut VANDE VELDE – FANC

Comme je l'ai dit tout à l'heure, la FANC est compétente pour la sécurité... Pour la sécurité des réacteurs, c'est l'ASN par rapport à Gravelines. C'est mon collègue de l'ASN qui peut répondre. Nous sommes informés quand il y a des incidents. Cela se déroule lors des réunions de la CLI et cela se fait en toute transparence, mais souvent, on discute des incidents. Souvent, pour ces incidents, le type d'incidents est par exemple des procédures qui n'ont pas été suivies. C'est peut-être à mon collègue, de répondre.

M. Thibaud MEISGNY – ASN

Je ne suis pas sûr d'avoir compris la traduction. Des incidents, effectivement, ce sont des choses qui arrivent assez régulièrement, puisque nous qualifions d'incidents tout écart qui peut éventuellement impacter la sûreté. Cela, c'est le rôle de l'exploitant d'EDF de les détecter et de nous les signaler. A chaque fois qu'il y a un événement significatif qui est signalé par EDF, nous analysons les causes, nous vérifions qu'EDF a bien compris l'événement et a été capable d'améliorer son exploitation de la centrale pour éviter que ce type d'incidents se reproduisent. Ces événements sont classés sur une échelle qui va de 0 jusqu'à 7. Les événements qui se produisent tous les ans en France, ce sont des événements du niveau 0 ou de niveau 1. Niveau 0, ce sont des événements qui n'ont aucun impact sur la sûreté. Niveau 1, ce sont des événements qui ont potentiellement un impact sur la sûreté. Par exemple, quand un système de sécurité est rendu indisponible et que l'on détecte tardivement que ce système n'est pas disponible, nous allons avoir un événement significatif de niveau 1, mais cela ne signifie pas que ce système était nécessaire à ce moment-là pour assurer la sûreté. Cela signifie qu'en cas d'accident, ce système n'aurait pas fonctionné pour assurer l'une des fonctions de sûreté.

Mme Edith VARET – CLI Gravelines

Ce type d'incidents est à chaque fois rapporté à la CLI, puisque nous avons un rapport régulier de ces incidents. Les associations qui sont présentes, environnementales, interviennent régulièrement pour justement avoir des justifications de ces incidents. En effet, cela n'a jamais été grave, heureusement, jusqu'à présent.

M. Thibaud MEISGNY – ASN

Vous pouvez consulter la liste et tous les détails de ces incidents sur notre site internet. Ils sont publiés systématiquement.

M. JeanClaude DELALONDE – ANCCLI

Oui, où il y a une obligation d'EDF de répondre aux questions.

M. Dieter HOET – Animateur

D'accord, merci. Je pense que la deuxième partie de votre question était par rapport aux politiques. Je ne sais pas si c'est une question concernant l'aménagement du territoire et comment on développe les terrains autour de Gravelines et les entreprises qui s'y installent. C'est donc plutôt une question pour les politiques.

M. Sander LOONES – Sénateur de Belgique

Peut-être très brièvement, et je ne parle pas au nom de tous les bourgmestres de la région, mais c'est une question qui concerne l'essence même, à savoir, est-ce que l'on croit en une croissance économique et quel est l'avenir que nous voyons pour l'industrie dans notre région ? Il y a des entreprises SEVESO qui ont un risque de sécurité, mais il y a aussi le dossier comme ArcelorMittal, dont nous avons parlé longtemps dans la presse, mais c'est l'une des entreprises sidérurgiques les plus importantes dans le monde et ils sont installés maintenant dans la région de Gand et il est possible qu'il déménage vers le nord de la France. Pourquoi ? Parce qu'ils ont trouvé une façon de pouvoir accéder à une bonne source d'électricité. L'un impacte l'autre. Il y a une demande d'électricité d'un certain nombre d'entreprises et voilà pourquoi les Français investissent pour faire en sorte qu'il y ait cette électricité, mais alors évidemment, cela va attirer des demandes d'autres entreprises qui vont venir s'installer. C'est une question qui concerne la vision économique que nous avons d'une région où la France a fait ses choix. La Belgique devra faire aussi d'autres choix, mais c'est une vision politique et chacun aura son point de vue à ce niveau-là. Voilà pourquoi je ne parle pas au nom de tous les bourgmestres. Vous savez quelle partie je représente, la NVA qui, à ce niveau-là, a une vision économique très transparente et la communique en toute transparence, d'ailleurs.

M. Dieter HOET – Animateur

Il y a déjà une réaction prête dans la salle. Désolé, je ne passerai plus le micro parce que le bar va ouvrir et peut-être que vous pouvez en parler autour d'un verre. Je donne maintenant la parole à JeanMichel STIEVENARD pour le mot de clôture.

M. JeanMichel STIEVENARD – CNDP

Oui, pardon. Il est temps de conclure parce que nous avons promis de terminer vers 20 heures et il est déjà un peu passé l'heure. Au nom de mes collègues de la Commission du débat public qui étaient à l'origine de cette rencontre, de cette soirée, je voulais vous remercier. Remercier d'abord vous tous qui êtes venus. Vous étiez 280 inscrits, ce qui, je dois vous le dire, est la plus forte audience que nous ayons, assistance que nous ayons enregistrée pendant le débat sur les deux EPR de Gravelines. Je voulais donc vous en remercier. Je voulais remercier les autorités qui nous ont accueillis, Monsieur le parlementaire, Monsieur le bourgmestre qui avait insisté pour que nous fassions cette opération. Vous savez, il y a quelque temps, quand nous avons rencontré les bourgmestres du Westhoek pour leur dire « Vous savez, il y a deux EPR qui vont s'installer près de chez vous », ils nous ont dit de manière un peu vive « Nous n'en avons jamais entendu parler ». De ce point de vue, il est vrai qu'il y avait un devoir d'information qui était nécessaire et c'était le premier objectif de ce soir. Des informations ont été données, peut-être sont-elles insuffisantes, en tout cas, les intervenants que je dois remercier aussi ont essayé de donner le maximum de ce qu'ils pouvaient faire. Il y a des documents qui sont à la sortie, il y en a d'autres qui seront publiés. N'hésitez pas, le débat n'est pas terminé de ce point de vue. Le premier objectif, c'était donc l'information, mais le deuxième objectif, c'était de recueillir vos réactions, vos sentiments sur ce projet et nous avons bien compris, mais nous l'avons décidé un peu à l'avance, que c'était le problème de sécurité qui était posé en premier, vous qui êtes à 50 kilomètres de cette implantation nucléaire parmi les plus importantes d'Europe et peut-être même du monde.

Les réactions, il y en a eu un certain nombre ce soir, que nous avons enregistré, que nous avons traduit, que nous allons lire, que nous allons traiter. Je peux vous garantir que chaque parole qui est prononcée dans cette instance va être regardée au plus près, mais cela n'est pas fini et vous avez encore la possibilité de nous interpeller, d'interpeller le débat ou d'interpeller les maîtres d'ouvrage jusqu'au 17 janvier. Le 17 janvier, le débat est ouvert jusque-là. Vous avez notamment la possibilité de recourir à un dispositif que nous avons mis en place qui s'appelle le cahier d'acteurs. Si, par exemple, le conseil municipal de Koksijde souhaite exprimer une position officielle, il a la possibilité de rédiger un cahier d'acteurs. Si vous, habitants de La Panne, par exemple, décidez de vous regrouper dans un collectif et de dire « Voilà ce que nous pensons du projet, voilà quelles sont les inquiétudes que nous avons, voilà quelles sont les suggestions que nous formulons », vous avez la possibilité aussi de rédiger un cahier d'acteurs. Nous le recevrons, nous le mettrons au débat et, bien entendu, nous l'analyserons au même titre que les autres. Quant à Sciences Po Lille, j'ai d'autres formules à vous proposer. Vous n'allez pas être déçus, parce que nous allons vous proposer de faire un débat autoporté et c'est vous qui allez organiser le débat sur la base de toutes les informations que nous allons vous communiquer, si vous le voulez. De plus, nous ne sommes pas très éloignés les uns des autres.

Que va-t-il se passer maintenant ? Le débat, je vous le dis, se prolonge jusqu'au 17 janvier. A partir du 17 janvier, la commission de Monsieur MARTIN va rédiger un rapport. Un rapport sur quoi ? D'abord sur le débat. Comment s'est déroulé le débat ? Nous avons à répondre notamment à deux questions. Le débat a-t-il permis d'exercer le droit à l'information dont doivent disposer les citoyens ? Le droit à l'information a-t-il été respecté pendant cette période de débat public ? Deuxième question à laquelle nous devons répondre, le droit à la participation des citoyens a-t-il été respecté pendant cette période ? Nous allons faire un certain nombre de réflexions là-dessus. Pour le reste, nous avons enregistré soigneusement toutes les réactions, toutes les interrogations, toutes les interpellations, et nous allons les aligner, en faire un rapport final en disant « Les habitants sont préoccupés par tel et tel point. Ils suggèrent qu'il y ait telle et telle décision qui pourrait être prise ». Nous avons deux mois pour le faire. 17 janvier, 17 mars.

Nous allons remettre un rapport au maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage a trois mois pour y répondre. EDF et RTE vont compiler ce document, vont regarder et vont devoir y répondre, parce que ce document va être assorti d'un certain nombre de recommandations, et nous allons dire « EDF, si vous continuez à vouloir poursuivre ce projet, il faudra faire attention à tel et tel point, il faudra répondre à tel et tel point, il faudra mettre en place tel et tel dispositif pour qu'il y ait une amélioration de la proposition ». Dans ces recommandations, il va falloir qu'ils y répondent, et qu'ils disent « Effectivement, nous allons pouvoir faire telle modification ou telle installation d'un processus ». Le débat n'est pas terminé pour autant, car va s'ouvrir une longue période que nous appelons concertation continue, post débat public, qui va devoir permettre encore aux citoyens d'être informés et de pouvoir dire quelles sont leurs réactions vis-à-vis de ce projet, si EDF décide, effectivement, de le continuer. C'est la raison pour laquelle je vous dis de ne pas vous démobiliser, de rester attentif, d'aller à Gravelines de temps en temps pour voir. EDF vous a proposé de visiter le site de la nouvelle installation. Nous, nous l'avons fait régulièrement, et à chaque fois, nous y trouvons de l'intérêt, parce

qu'il y a une belle opération qui pourrait peut-être se réaliser. De ce point de vue, je vous donne rendez-vous à l'avenir. A l'avenir, vous l'avez entendu, si la décision est prise, il faudra une bonne dizaine d'années pour qu'elle se mette en œuvre. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler et puisque les habitants de Westhoek ont manifesté le souci d'être informés encore et de pouvoir dire ce qu'ils en pensent, nous pouvons enregistrer cette volonté. Je vous en remercie.

M. Dieter HOET – Animateur

Merci d'avoir été là. Merci à nos partenaires français qui ont investi beaucoup de temps et d'énergie dans cette soirée-ci. Ce n'est pas évident. La région apprécie vraiment vos contributions. Pour tout le monde qui part maintenant, vous avez reçu des casques, mais il faut que vous remettiez ces casques parce qu'il s'agit de dispositifs bien chers. Il est très important que vous rendiez les casques. Merci à tout le monde.